







PARST





# **GROUPE PAROT**

Rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise Exercice Clos 31 Décembre 2020



# **SOMMAIRE**

1- Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	6
1.1■ Situation de la société et activité de celle-ci au cours de l'exercice écoulé	6
1.2■ Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir	7
1.3■ Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	8
1.4■ Activité de la société en matière de recherche et développement	9
1.5■ Succursales existantes	9
1.6■ Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes consolidés	9
1.7■ Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes sociaux (en euros)	14
1.8■ Analyse Objective et exhaustive de l'évolution des affaires : indicateurs clés de nature non financière	16
1.9■ Activité des filiales de la société et des sociétés contrôlées par elle	16
1.10 ■ Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	18
1.11 ■ Principaux risques et incertitudes	19
1.12 ■ Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	20
1.13 ■ Utilisation des instruments financiers	20
1.14 ■ Prise de participation significatives ou prise de contrôle	21
1.16 ■ Informations relatives à l'acquisition par la société de ses propres actions en vue de les attri aux salariés ou aux dirigeants	ibuer <b>24</b>
1.17 ■ Etat récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants	24
1.18 ■ Souscription, achat ou prise en gage par la société de ses propres actions	24
1.19 ■ Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices - art 243 bis CGI	25
1.20 ■ Etat de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants) au capital social au dijour de l'exercice	ernier <b>25</b>
2 - Déclaration de Performance Extra Financière : Conséquences sociales et environnementales de l' de la Société	activité 28
2 ■ Informations sociales	28
2.1 Politiques des Ressources humaines	28
2.2 Emploi	29
2.3 Organisation du travail	41
2.4 Relations sociales	44
2.5 Santé et sécurité	45
2.6 La prévention des risques	48
2.7 Intégration et développement des compétences	49
2.8 Egalité de traitement	52



2.9 Promotion et respect des stipulations des conventions OIT	54
2.2 ■ Informations environnementales	56
2.2.1 Politique générale en matière environnementale	56
2.2.2 Pollution et gestion des déchets	58
2.2.3 Utilisation durable des ressources	60
2.2.4 Changement climatique	65
2.3 ■ Engagements sociétaux	66
2.3.1 Impact territorial	66
2.3.2 Relations entretenues avec les personnes intéressées par l'activité de la société	67
2.3.3 Sous-traitance et Fournisseurs	68
2.3.4 Loyauté des pratiques	68
2.3.5 Actions engagées en faveur des droits de l'homme	68
3- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures contrôle interne et de gestions des risques	de 69
3.1 ■ Composition du Conseil	69
3.2 ■ Organisation du conseil – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	69
3.2.1 Organisation du Conseil	69
3.2.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitemen de l'information comptable et financière.	t <b>70</b>
3.3 ■ Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux	x 72
3.4 ■ Liste des conventions réglementées	74
3.5 ■ Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés au Conseil d'Administration	79
3.6 ■ Rémunération et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux de la société	80
3.7 ■ Précisions sur les dispositions du code MIDDLENEXT : Comply or Explain	81
3.8 ■ Modalités particulières de participations des actionnaires à l'Assemblée générale	82
3.9 ■ Mention dans le rapport de gestion des informations portant sur la structure du capital de la société	82
3.10 ■ Risque financier liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la société	82
3.11 ■ Limitations éventuelles que le conseil a apportées aux pouvoirs du Directeur Général	83



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2021

Bruges, le 27 avril 2021,

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice en total cohérence avec son modèle d'affaires.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.



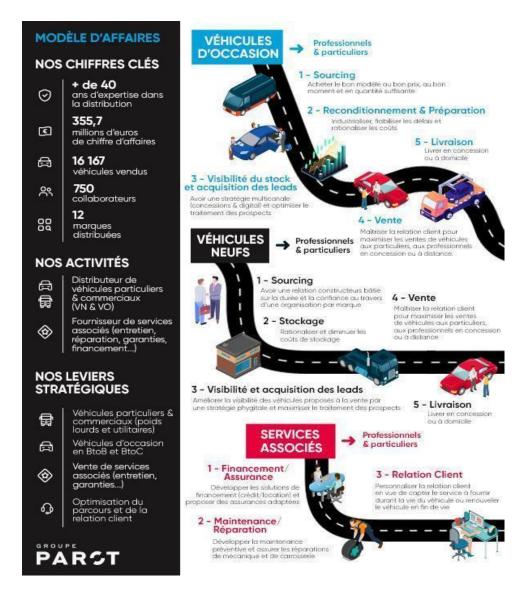
Le Groupe PAROT distributeur de véhicules neufs et occasions, de services associés SAV (entretien et réparation) et de services financiers (financement, assurances, garantie etc...) est un acteur national dans le secteur de la mobilité. Pour maintenir cette dynamique, le Groupe s'appuie sur un réseau de concessions physiques en France et sur son savoir-faire en matière de distribution digitale entamée dès 2017.

Depuis l'origine, le développement du Groupe a été porté par :

- sa croissance régulière sur ses zones d'implantation,
- sa capacité à distribuer l'ensemble de ses marques tant sur le marché des véhicules particuliers que sur le marché des véhicules commerciaux,
- l'adaptation permanente de son organisation.

La politique du Groupe est orientée vers la satisfaction client ; il évolue sur le marché généraliste au travers des marques FORD, MAZDA, FIAT, JEEP, ALFA ROMEO. Sur le marché des véhicules commerciaux, il est essentiellement présent au travers des marques FORD, IVECO, MAN et FIAT Professionnal.

Son modèle d'affaires s'articule au travers de ses différentes sociétés d'exploitation de la manière suivante :





# 1- Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

## 1.1 Situation de la société et activité de celle-ci au cours de l'exercice écoulé

Dans un contexte de crise sanitaire qui a durement frappé le secteur de la distribution, si le résultat annuel consolidé du Groupe reste négatif à -4,7 M€ en raison d'une perte de -6.4 M€ d'euros au premier semestre (dont -1,4 M€ pour les seules activités BMW et MINI cédées au 30 mars), le second semestre confirme le retour attendu à la rentabilité du Groupe avec un résultat net de +1.6 M€. Compte tenu de l'augmentation de capital réalisée par la famille PAROT en décembre 2020, les fonds propres consolidés du groupe sont restés stables sur l'exercice.

Données consolidées	S1 2019	S2 2019	S1 2020	S2 2020	2019	2020
<b>en M€</b> (non audités)	01 2010	02 2020	01 2020	32 2323	2025	2020
Chiffre d'affaires	287,8	272,4	166,7	189,9	560,2	356,6
Résultat d'exploitation	(1,8)	0,3	(4,9)	2,8	(1,5)	(2,2)
Résultat net part du Groupe	(3,5)	(1,6)	(6,4)	1,6	(5,1)	(4,7)

#### Les principaux évènements suivants sont intervenus au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020 :

L'ensemble des activités du Groupe a été fortement impacté par la crise sanitaire COVID-19. Dès le 14 mars 2020 le Groupe PAROT a pris les dispositions nécessaires pour l'ensemble de ses activités avec pour objectif de préserver la santé de ses collaborateurs ainsi que celle de ses clients. Le Groupe PAROT s'est adapté au jour le jour, heure par heure, au contexte inédit dans lequel le pays a été plongé pour réagir au mieux aux événements tout en maintenant au maximum ses activités. A partir du 11 mai, nos concessions ont progressivement repris leurs activités.

Malgré le contexte et conformément à sa feuille de route stratégique, le 30 avril 2020 en date d'effet au 31 mars 2020, le Groupe PAROT a signé la cession au profit de la société EDEN AUTOMOBILES de la totalité des titres des sociétés PAROT PREMIUM Brive, PAROT PREMIUM Bordeaux. A cette même date, la Société PAROT AMÉNAGEMENT COMMERCIAL a cédé le solde des 45 % de titres qu'elle détenait dans le capital social de la SAS PORTES DE BORDEAUX à la société EDEN AUTOMOBILES, à leur valeur nominale. La SAS Portes de Bordeaux abrite l'immeuble de la concession BMW − MINI de Bordeaux - Lormont. Ces concessions ont généré sur le premier trimestre une perte de -1,4 M€ pour le Groupe.

La cession des concessions BMW et MINI s'est accompagnée du remboursement anticipé des prêts souscrits à l'acquisition de ces activités par la SAS Groupe PAROT pour un montant de 4,8 M€, et a permis de réduire de 13,3 M€ l'exposition du groupe aux financements court terme et autres concours bancaires.

Par ailleurs, le Groupe a recouvré la créance de 1.8 M€ liée à la cession des fonds de commerce de PAROT Automotive Centre réalisée au quatrième trimestre 2019. Cet encaissement a donné lieu à un remboursement anticipé en septembre 2020 d'une partie des prêts souscrits pour l'acquisition des sites vendus, soit un montant de 1,2 M€.



Dans ce contexte tout à fait exceptionnel de la crise sanitaire, et alors que le Groupe venait de finaliser son plan de recentrage, un plan d'économies a rapidement été mis en place visant à optimiser les charges fixes (redéploiement des équipes, réduction des coûts externes, transfert du siège social dans les locaux d'exploitation notamment).

# Les principaux évènements suivants sont intervenus au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2020 :

Malgré un début de semestre favorable tant en commandes qu'en livraisons, et même si l'activité des concessions a pu être partiellement maintenue, l'ensemble de nos activités a souffert lourdement du ralentissement des activités lors du second confinement en novembre 2020.

Le Groupe a signé l'obtention d'un Prêt Garanti par l'État (P.G.E.) de 23.9 M€ début août 2020, encaissé en septembre 2020 et réparti sur les différentes entités du Groupe. Un plan de remboursement sera proposé aux banques qui ont participé au P.G.E. au mois de mai 2021 conformément à la réglementation en vigueur. Par ailleurs, la totalité des échéances bancaires du Groupe étaient respectées au 31 décembre 2020.

Parallèlement à l'obtention du P.G.E., un plan de remboursement des reports de paiement des charges sociales et fiscales obtenus dans le cadre des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises liées à la crise sanitaire a été obtenu. Le remboursement des 4,4 M€ du report fin juillet est échelonné sur une durée de 24 mois. Aucun autre report n'a été sollicité dans le cadre du contexte sanitaire de la COVID-19 au 31 décembre 2020.

Le Groupe a continué à investir dans sa digitalisation et la numérisation de ses processus de vente. Sur la base technologique initialement développée pour le site Zanzicar.fr, le Groupe a fait converger l'ensemble de ses sites de vente sur internet sur le site <a href="www.groupe-parot.com">www.groupe-parot.com</a> afin de capitaliser sur le savoir-faire développé en matière de marketing digital, d'acquisition de clients, de traitement des leads et propose désormais l'offre de toutes nos concessions.

Sous la marque Zanzicar, la société VO300 étend son offre en BtoC, historiquement concentrée à 100% en BtoB. Deux sites dédiés au BtoC ont été ouverts, l'un à Clermont-Ferrand, l'autre à Bruges, profitant de l'implantation bordelaise du Groupe pour étendre sa présence sur le Sud-Ouest.

Au second semestre, PAROT Automotive lle de France a ouvert un site secondaire dédié à la marque Ford à Paray Vieille Poste, en sortie de la zone d'activités de l'aéroport d'Orly.

Le 21 décembre 2020, conformément à ses engagements auprès des partenaires financiers de renforcer les fonds propres du Groupe, la famille PAROT, actionnaire de référence du Groupe, a réalisé une augmentation de capital social de 2 869 291,20 euros plus 1 706 983,26 euros de prime d'apports, soit au total 4,6 M€ par apport d'actifs immobiliers sous forme de Sociétés Civiles Immobilières. Ces actifs correspondent à des immeubles exploités par le Groupe PAROT.

#### 1.2 Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

Dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2019, un programme de redressement du Groupe avait été initié, visant à recentrer le périmètre sur les seules activités bénéficiaires, dynamiser à court terme les activités qui en avaient le potentiel et assurer une meilleure liquidité, notamment par la réduction des stocks.



Malgré la crise sanitaire apparue début 2020, la feuille de route fixée a pu être finalisée notamment avec la cession des concessions sous marque BMW et Mini.

Dès le second trimestre, un plan additionnel d'économies était mis en œuvre à la fois pour adapter le Groupe à son nouveau périmètre et également réduire les charges fixes dans un environnement sanitaire dégradant la visibilité des activités. Par ailleurs, la reprise d'activité à la sortie du premier confinement a permis de continuer le repositionnement de l'offre en stock, et de bénéficier au mieux du lancement des nouveaux produits dans l'ensemble des marques.

Aussi, après une perte de -6.4 M€ d'euros au premier semestre (dont -1,4M€ pour les seules activités BMW et MINI cédées au 30 mars), le second semestre confirme le retour attendu à la rentabilité du Groupe avec un résultat net de +1.6 M€, soit un résultat net annuel de -4.7 M€. Compte tenu de l'augmentation de capital réalisée par la famille PAROT en décembre 2020, les fonds propres consolidés du groupe sont restés stables sur l'exercice.

Par ailleurs, ce redressement s'est accompagné d'une réduction significative de la dette nette qui est passée de 72,2 M€ à 57,7 M€ soit une baisse de 14,5 M€. La maturité financière de la dette a été rallongée, puisque les courts termes nets de trésorerie auprès des banques sont passés de -47,3 M€ fin 2019 à -17,8 M€.

Conformément aux anticipations du Groupe, et avant que n'apparaisse la crise du COVID-19, le périmètre 2020 du groupe était en mesure de confirmer son redressement, ce qu'il a démontré au second semestre, malgré un contexte sanitaire encore difficile et l'impact du confinement de novembre.

# 1.3 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

# Démission de Virginie Parot

Virginie Parot, Directrice Générale Déléguée au sein de Groupe PAROT SA a démissionné de ses fonctions pour convenance personnelle le 5 janvier 2021.

# Achats de Titres Groupe PAROT SA

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020, le Conseil d'Administration en date du 11 janvier 2021, a décidé la mise en œuvre d'un plan de rachat d'actions portant sur un nombre maximum de 10% du capital social (tenant compte des 41 909 d'actions déjà détenues par la Société) soit un nombre maximum de 599.828 actions. Entre le 12 janvier et le 9 février 2021, le Groupe a donc procédé au rachat de 599.828 actions pour un montant global de 1.437.083,33 €. A la suite de ces opérations, la Société GROUPE PAROT détient 641.737 actions en autodétention, les dites actions représentant 10 % de son capital social.

# Rachat du solde des titres VO 3000

Le 22 janvier 2021, Groupe PAROT SA a racheté les 5% du capital de la société VO3000 encore détenus par les actionnaires historiques, soit 304 actions pour un prix de 332.742,40 €. Depuis le 22 janvier, Groupe PAROT SA détient 100% de la société VO 3000.



# Index égalité professionnelle hommes / femmes

La Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 prévoit une obligation pour l'employeur de viser un objectif de suppression des écarts de salaire entre les femmes et les hommes. C'est dans ce cadre que les filiales du Groupe PAROT concernées par ce dispositif calculent, chaque année depuis 2019, leurs indicateurs et publient les résultats de l'index sur le site du ministère du travail de l'emploi et de l'insertion.

#### COVID-19

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Le groupe considère à ce stade que le principe de continuité d'exploitation retenu dans le cadre de l'établissement des comptes de l'exercice 2020 est assuré.

A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2020, la direction informe que la crise sanitaire COVID- 19 aura un impact sur l'activité économique du Groupe tant que la crise sanitaire durera sur le territoire national.

Conformément à la demande du Gouvernement, et ce depuis le début de la crise en mars 2020, le Groupe PAROT a pris les dispositions nécessaires pour l'ensemble de ses activités avec pour objectif de préserver la santé de ses collaborateurs ainsi que celle de ses clients. Durant cette période, le Groupe PAROT s'adapte en permanence au contexte dans lequel le pays est soumis pour réagir au mieux aux événements tout en maintenant au maximum ses activités.

Dans le cadre des actions menées par le Gouvernement visant à limiter la propagation du coronavirus, et en fonction du niveau d'activité de chaque site, le Groupe PAROT a recours :

- 1. Au télétravail pour les activités le permettant,
- 2. A l'arrêt de travail pour les parents devant s'occuper de leurs enfants privés d'école et pour toute personne à risque,
- 3. A la prise de RTT et de Congés Payés en fonction des situations individuelles,
- 4. Et enfin au dispositif d'activité partielle.

# 1.4 Activité de la société en matière de recherche et développement

Compte-tenu du secteur d'activité du Groupe, ce dernier n'effectue aucune activité en matière de recherche et développement.

## 1.5 Succursales existantes

Néant.

# 1.6 ■ Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes consolidés

#### 1.6.1 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait :



Sociétés	Adresses	SIREN	Pourcentage d'intérêt au 31/12/19	Pourcentage d'intérêt au 31/12/20	Méthode de consolidation	Sociétés intégrées fiscalement
Groupe Parot	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	349 214 825			Société Mère	✓
Parot VI	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	309 467 884	100,0%	100,0%	Intégration Globale	<b>✓</b>
Parot Trucks	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	480 019 090	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Automotive Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	328 307 335	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Premium Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	792 632 796	100,0%	0,0%	Sortie du périmètre	
Parot Premium Bordeaux	28 Avenue John Fitzgerald Kennedy, 33310 Lormont	332 333 426	100,0%	0,0%	Sortie du périmètre	
Parot CCS	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	820 975 753	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Digitals	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	821 002 904	100,0%	100,0%	Intégration Globale	<b>✓</b>
VO 3000	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	423 890 110	95,0%	95,0%	Intégration Globale	✓
Trans Auto Auvergne	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	514 328 632	77,5%	77,5%	Intégration Globale	
Parot Automotive Ile de France	Lieu dit le Pavé ZI Nord CD118 - 91420 Morangis	963 202 544	100,0%	100,0%	Intégration Globale	<b>✓</b>
Parot Automotive Centre	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	085 480 671	100,0%	100,0%	Intégration Globale	<b>√</b>
Parot Automotive Limoges	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	300 862 562	100,0%	100,0%	Intégration Globale	<b>√</b>
Parot Aménagement commercial	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	394 615 413	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 64	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	453 330 383	98,0%	98,0%	Intégration Globale	✓
SCI 24/87	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	452 284 714	98,0%	98,0%	Intégration Globale	✓
SCG 19	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	479 959 116	96,0%	96,0%	Intégration Globale	✓
SCI 86	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	528 186 190	98,0%	98,0%	Intégration Globale	✓
SCI Les Vignes	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	493 171 276	99,8%	99,8%	Intégration Globale	✓
SCI de l'Isle	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	432 247 658	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI B2P	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	441 803 236	100,0%	100,0%	Intégration Globale	<b>-</b>
SCI 47	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	837 692 425	100,0%	100,0%	Intégration Globale	<b>-</b>
SCI Rue de Fieuzal	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	840 896 526	100,0%	100,0%	Intégration Globale	<b>-</b>
SCI Saint Doulchard	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	841 154 909	100,0%	100,0%	Intégration Globale	- ✓
SCI Corbeil	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	841 397 854	100,0%	100,0%	Intégration Globale	- ✓
SCI Croix Boisselière	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	378 272 645	100,0%	100,0%	Intégration Globale	- ✓
SCI Immo Behra Nord	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	415 106 525	100,0%	100,0%	Intégration Globale	- ✓
SCI Immo Behra Sud	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	415 106 905	100,0%	100,0%	Intégration Globale	- ✓
SCI Beric	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	414 367 847	100,0%	100,0%	Intégration Globale	- ✓
SCI Foncim 45	21 rue Daugère 33520 Bruges	421 748 823	100,0%	100,0%	Intégration Globale	- ✓
SCI Glenn	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	397 580 135	100,0%	100,0%	Intégration Globale	
SCI La Rivière	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	503 847 980	10,0%	100,0%	Intégration Globale	
SCI Le Bas roc	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	752 393 751	10,0%	100,0%	Intégration Globale	
SCI Le Mulatet	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	752 391 490	10,0%	100,0%	Intégration Globale	
SCI Le Nouguey	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	788 682 342	10,0%	100,0%	Intégration Globale	
SCI 31	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	791 774 482	10,0%	100,0%	Intégration Globale	
SCI Novital	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	813 783 545	10,0%	100,0%	Intégration Globale	
SCI Le Foirail	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	814 915 914	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI 33	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	443 039 748	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Héron	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	500 316 948	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	



#### 1.6.2 Méthode de consolidation

Le Groupe consolide :

- Par intégration globale, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif;
- Par mise en équivalence, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en assurer la gestion.

Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels établis au 31 décembre, retraités, le cas échéant, pour se conformer aux principes comptables retenus par le Groupe.

# 1.6.3 Base de préparation des comptes consolidés

Ces comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions du référentiel consolidé français CRC n°99-02.

Les informations données dans l'annexe aux comptes ont par ailleurs été complétées, en particulier :

- D'un exposé plus détaillé des règles et méthodes comptables appliquées ;
- De notes explicatives liées à la présentation du compte de résultat par destination ;
- D'une information sectorielle ;
- De notes plus détaillées concernant certains postes du Bilan telles que les dettes et emprunts, la rémunération des dirigeants, l'affacturage.



# 1.6.4 Compte de résultat consolidé

(En milliers d'€)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Chiffre d'affaires	560 233	356 589
Coût des ventes	(489 454)	(305 904)
Marge brute	70 779	50 685
Coûts de distribution	(40 479)	(28 629)
Marge contributive	30 300	22 056
Coûts généraux et administratif	(31 839)	(24 221)
Résultat d'exploitation	(1 539)	(2 165)
Résultat financier	(2 101)	(1 868)
Résultat courant des entreprises intégrées	(3 640)	(4 033)
Résultat exceptionnel	(2 173)	(1 650)
Impôts sur les résultats	961	945
Résultat net des entreprises intégrées	(4 852)	(4 738)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	70	8
Dépréciation des écarts d'acquisition	(320)	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(5 102)	(4 730)
Part revenant aux intérêts minoritaires	(41)	2
Résultat revenant à l'entreprise consolidante	(5 143)	(4 728)
Résultat net par action (en euro)	(1,12)	(0,74)



# 1.6.5 Le bilan consolidé

TOTAL DE L'ACTIE

(En milliers d'€)	31 Décembre	31 Décembre
	2019	2020
Ecarts d'acquisition et fonds de commerce	15 645	9 416
Immobilisations incorporelles	1 991	4 019
Immobilisations corporelles	28 458	28 520
Immobilisations financières	1 283	1 804
Titres mis en équivalence	64	48
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	47 441	43 807
Stocks et en cours	115 649	73 109
Clients et comptes rattachés	31 375	24 739
Autres créances	30 821	23 781
Impôts différés		531
Disponibilités	3 891	5 812
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	181 736	127 972

TOTAL DE L'ACTIF	229 177	1/1 //9
(En milliers d'€)	31 Décembre	31 Décembre

(En milliers d'€)	31 Décembre	31 Décembre
	2019	2020
Capital	7 399	10 268
Primes	12 036	13 743
Réserves	5 834	686
Résultat de l'exercice	(5 143)	(4 730)
Capitaux propres part du groupe	20 126	19 967
Intérêts minoritaires	246	237
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	20 372	20 204
Provisions pour risques et charges	1 711	404
Emprunts et dettes financières	76 073	63 521
Fournisseurs et comptes rattachés	107 453	69 632
Autres dettes	23 568	18 018
Impôts différés		
TOTAL DES DETTES	208 805	151 575

TOTAL DU PASSIF	229 177	171 779
-----------------	---------	---------

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à -4 730 K€ contre -5 143 K€ en 2019.

Pour l'exercice 2020, le résultat d'exploitation s'établit à -2 165K€ contre -1 539 K€ en 2019.

Certaines filiales ont contribué positivement à ce résultat d'exploitation à savoir :

- La plaque véhicules industriels comprenant les filiales PAROT VI et PAROT TRUCKS à hauteur de 897 K€,
- PAROT AUTOMOTIVE « Sud-Ouest » à hauteur de 762 K€,



Alors que d'autres filiales ont contribué négativement à ce résultat d'exploitation à savoir :

- VO 3000 à hauteur de -78 K€,
- PAROT DIGITALS et PCCS pour un montant de -489 K€,
- Les filiales PAROT AUTOMOTIVE « Centre », « Limoges » et « Île-De-France » pour un montant de -2.003 K€,
- La pôle Premium comprenant les filiales PAROT PREMIUM « Sud-Ouest » et PAROT PREMIUM « Bordeaux » pour un montant de -1 409 K€.

Nous vous demandons conformément aux articles L 225-100 et L233-16 du Code de Commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

#### 1.7 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes sociaux (en euros)

#### 1.7.1 Résultats et situation financière

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Le chiffre d'affaires HT s'est élevé à 3.298.682 euros contre 4.305.529 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 6.846.022 euros contre 9.465.170 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 8.026.280 euros contre 9.887.800 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation enregistre une perte de -1.180.258 euros contre un déficit de -422.630 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2.120.737 euros contre 2.950.976 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 976.096 euros contre 1.301.205 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié s'élève à 32 contre 37 pour l'exercice précédent. Il est précisé que la société a supporté des dépenses de travail intérimaire d'un montant de 15.579 euros.

Le résultat financier s'établit à une perte de -1.710.428 euros contre -8.293.399 euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -2.890.686 euros contre -8.716.029 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel, s'établit à -1.523.169 euros. Compte tenu du montant d'impôt sur les bénéfices de -614.815 euros, le résultat de l'exercice s'établit à une perte de -3.799.039,88 euros (contre une perte de -7.547.176,02 euros au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élève à 50.644.798 euros contre 46 499 060 euros pour l'exercice précédent.



# 1.7.2 Dépenses non déductibles des bénéfices

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice prennent en charges des dépenses non déductibles du résultat fiscal (art 39.4 CGI) à hauteur de 11.270 € et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

# 1.7.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3.977.039,88 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice \_\_\_\_\_\_-3.977.039,88 euros

- Le solde au compte « Report à Nouveau » : \_\_\_\_-1.320.064,39 euros Dont le solde débiteur est porté de -12.324.660,12 euros à -13.644.724,51 euros.

# 1.7.4 Tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES										
GROUPE PAROT	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020			
1. Capital fin d'exercice										
Capital social	4 840 800	4 840 800	6 198 515	7 398 515	7 398 515	7 398 515	10 267 806			
Nombre d'actions ordinaires existantes	302 550	302 550	3 874 072	4 624 072	4 624 072	4 624 072	6 417 379			
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)										
existantes										
Nombre maximal d'actions futures à créer										
Par conversion d'obligations										
Par conversion de droit de souscription										
2. Opérations et résultat de l'exercice										
Chiffres d'affaires hors taxes	1 137 966	1 946 063	1 970 300	3 044 960	4 881 762	4 305 529	3 298 682			
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations	151 020	COE 144	(451.710)	FOF 150	(4.000.700)	(0.01.441)	(4.712.706)			
aux amortissements et provisions	151 830	685 144	(451 718)	595 158	(4 898 789)	(861 441)	(4 713 796)			
Impôts sur les bénéfices	(189 131)	331 908	365 793	(487 139)	1 007 512	(1 139 110)	(614 815)			
Participation des salariés due au titre de l'exercice										
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations	308 816	313 722	(235 387)	107 482	(4.167.20E)	(7 547 176)	(3 799 040)			
aux amortissements et provisions	308 816	313 /22	(233 387)	107 482	(4 167 205)	(7 547 176)	(3 /99 040)			
3.Résultat par action										
Dividende global brut attribué	520 000		400 000							
Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant	1,13	1.17		0.04	(0.07)		(0.54)			
dotations aux amortissements et provisions	1,13	1,1/		0,04	(0,87)		(0,64)			
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations	1,02	1.04	(0,06)	0,02	(0,90)	(1,63)	(0.50)			
aux amortissements et provisions	1,02	1,04	(0,06)	0,02	(0,90)	(1,03)	(0,59)			
Dividende attribué à chaque action	1,72	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00			
4.Personnel										
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	15	15	30	35	39	37	32			
Montant de la masse salariale de l'exercice	819 133	1 281 586	1 303 599	1 806 068	2 635 430	2 950 976	2 120 737			
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	314 267	471 332	487 706	750 697	1 098 339	1 301 205	976 096			
de l'exercice(sécurité sociale, œuvres sociales)	311207	171 332	107 700	, , , , , ,	2 000 000	1 301 203	3,0030			



# 1.8 Analyse Objective et exhaustive de l'évolution des affaires : indicateurs clés de nature non financière

La variation du chiffre d'affaires du Groupe dans une année de reconfiguration du Groupe en pleine crise sanitaire rend la comparabilité des données réelles difficile. Sur la base du Chiffre d'Affaires 2019, le groupe a en effet réduit son périmètre de près de 24% en valeur.

en M€		2019			2020	Variation		
en we	réel	cédé/acquis/arrêté	comparable	réel	cédé/acquis/arrêté	constant	Réel	comparable
VP	402,2	133,8	268,4	225,3	16,2	209,1	-44,0%	-22,1%
VC	156,4	0,6	155,8	130,0	1,0	129,0	-16,9%	-17,2%
Autres	1,6		1,6	1,3		1,3	-17,4%	-17,4%
Total	560,2	134,4	425,8	356,6	17,2	339,4	-36,3%	-20,3%

Si la baisse du Chiffre d'Affaires 2020 sur 2019 est de -36.3%, elle n'est en comparable que de -20.3%.

L'analyse par grandes composantes de l'activité du Groupe est la suivante :

en M€		2019			2020	Variation		
en we	réel	cédé/acquis/arrêté	comparable	réel	cédé/acquis/arrêté	constant	Réel	comparable
VN	266,1	67,2	198,9	165,6	8,1	157,5	-37,7%	-20,8%
VO	208,4	50,5	157,9	124,6	5,9	118,8	-40,2%	-24,8%
Services	84,1	16,7	67,4	65,0	3,2	61,8	-22,7%	-8,3%
Autres	1,6		1,6	1,3		1,3	-17,4%	-17,4%
Total	560,2	134,4	425,8	356,6	17,2	339,4	-36,3%	-20,3%

Les Services (ventes de pièces de rechange et réparation) ont mieux résisté à la crise. En effet, notamment sur l'activité Véhicules Commerciaux, nos ateliers d'entretien et nos activités de vente de pièces détachées sont restés partiellement ouverts y compris durant le premier confinement.

# 1.9 Activité des filiales de la société et des sociétés contrôlées par elle

Groupe PAROT exerce son activité au travers de deux secteurs d'activité que sont la vente de véhicules particuliers (essentiellement voitures et utilitaires légers) ainsi que la vente de véhicules commerciaux (essentiellement véhicules utilitaires et poids-lourds). Une activité dédiée aux véhicules particuliers d'occasion en marché BtoB est par ailleurs portée par VO3000.

Sont associés aux secteurs d'activités en concessions que sont la vente de véhicules particuliers et la vente de véhicules commerciaux, les activités de vente de pièces de rechange et les activités d'entretien et de réparation.

Les chiffres d'affaires, volumes de ventes réalisées, marges opérationnelles, les stocks de véhicules neufs, d'occasion et de pièces ainsi que la couverture en financement pour l'ensemble des activités sont les principaux indicateurs suivis en temps réel par la Direction.

Ces secteurs d'activités concernent aussi bien la vente de véhicules neufs que d'occasion ; les activités sont exercées au travers de filiales opérationnelles :



Pour le secteur d'activité Véhicules Particuliers (VP) :

- PAROT AUTOMOTIVE : distributeur des marques FORD, MAZDA, FIAT, ALFA ROMEO et JEEP
- VO 3000 : marchand spécialisé dans le négoce de véhicules d'occasion multimarques auprès de professionnels et de particuliers.

L'activité PAROT PREMIUM a définitivement été arrêtée par la cession des entités exploitant les marques BMW, MINI au 31 mars 2020.

Pour le secteur Véhicules Commerciaux (VC) :

- PAROT V.I. distributeur des marques IVECO, FIAT PROFESSIONAL, ZF, MENCI et GRANALU.
- PAROT TRUCKS distributeur de la marque MAN.

Pour accentuer et renforcer l'animation commerciale, ces deux secteurs se sont adjoint les services d'un call center au travers de la filiale PAROT CUSTOMER CARE SERVICES, filiale détenue à 100% par Groupe PAROT.

Il n'est pas présenté de distinction du chiffre d'affaires par zone géographique, l'intégralité du chiffre d'affaires du Groupe étant réalisé en France.

#### Secteur d'activité Véhicules Particuliers

Le marché du Véhicule Particulier neuf a reculé en valeur de -25,5% en 2020 tandis que celui du véhicule particulier d'occasion a reculé de -3,6%.

Malgré la crise sanitaire, la marque Ford a maintenu le lancement de sa gamme électrifiée avec notamment le Puma, le Kuga, les Transit et Tourneo Custom. Fiat a lancé la Fiat 500 électrique et Mazda le MX30.

Le pôle Véhicules Particuliers du groupe a reculé de -22,1% sur l'année en comparable. Toujours en constant, ce recul se décompose en effet en :

- Un recul du véhicule particulier neuf de -24.0%, moins défavorable que celui du marché, et également de celui de notre marque de référence Ford qui est en 2020 à -30.0%,
- Un recul de l'activité véhicule d'occasion, incluant VO3000, de -22.1%. Il convient de relever que l'activité véhicules d'occasion en concessions (comparable aux données de marché) n'a reculé que de -10,7%. L'activité de VO3000 entre professionnels a fortement été pénalisée, à -30.1%, avec un arrêt quasi total au premier confinement et une position d'attente des acteurs du marché en fin d'année au second confinement.

L'activité de Services a reculé en comparable de -13,6 %, ayant souffert essentiellement de la fermeture des garages lors du premier confinement, et d'un rythme ralenti au second confinement de fin d'année.

# Secteur d'activité Véhicules Commerciaux

Le marché du VC recule de -24.5% sur l'année 2020.

Malgré la crise sanitaire, IVECO a lancé en poids lourd le S-Way, tandis que MAN a débuté ses livraisons de la gamme TGX, lancée fin 2019.



L'activité Véhicules Commerciaux du Groupe recule en valeur de -16,9%, pour -17,2% en comparable. Toutefois pour les VN, ce recul n'est que de -16,4% (et -14,7% en volume), donc moins défavorable que celui du marché.

Suite à une réorientation en cours du positionnement de son offre VO sur le marché, le recul de l'activité VO est plus marqué à -36,5%. Le Groupe réoriente son offre en visant des synergies accrues entre négoce et services après-vente.

Il est important de relever que la stratégie de service développée par les activités liées aux professionnels a permis de favoriser un recul limité de l'activité Services en comparable à seulement - 5,5%, et pesant en 2020, 31,2% du chiffre d'affaires de l'activité.

# 1.10 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

#### Marketing Digital Communication

Sous l'impulsion de la Direction "Marketing Digital Communication", l'orientation d'un marketing axé sur la relation client, le digital, la captation et le traitement du lead s'est accentuée durant cette année de limitation à l'accès des sites physiques. Ainsi, le savoir-faire initialement développé sur les activités Véhicules Particuliers a été étendu aux équipes de commercialisation des Véhicules Commerciaux. Le management a systématisé la mesure du retour sur investissement des actions marketing menées. La mise en œuvre progressive de la centralisation du traitement des leads au Centre de Relation Client a été opérée, afin de minimiser la perte de leads, traiter les demandes dans les meilleurs délais, faciliter la vie du commerce, tracer toutes les actions entre l'acquisition, le traitement et la vente et faire face à la fermeture physique de nos sites durant les phases de confinement. Par ailleurs, l'ensemble des équipes de vente ont été sensibilisées sur le traitement des leads et leur impact direct sur les performances.

# Systèmes d'Information

Sous l'impulsion de la Direction des Systèmes d'Information, l'infrastructure des réseaux et des télécommunications sont mutualisées afin de garantir un niveau de service approprié et tirer parti des synergies au niveau du groupe.

Durant l'exercice 2020, les entités des activités Véhicules Commerciaux (PAROT V.I. et PAROT Trucks) ont migré sur l'ERP Irium. L'appropriation des bonnes pratiques est en cours de montée en puissance.

Durant l'exercice 2020, la société VO3000 a également migré sa plateforme opérationnelle vers un outil spécifique à son activité développé par l'éditeur Kepler. La solution est pleinement opérationnelle.

# Comptabilité -Finance

L'amélioration du référentiel comptable du Groupe a été poursuivie tout au long de l'exercice. Par ailleurs, les équipes financières ont travaillé à l'enrichissement des Indicateurs de Performance notamment dans une orientation « génération de trésorerie » afin d'accompagner les opérations vers une meilleure allocation de trésorerie, notamment sur les stocks.



#### RH

L'année 2020, avec la gestion de la crise sanitaire, la mise en place de l'activité partielle, le changement des modes d'organisation du travail a placé l'équipe RH au cœur de l'action des filiales du Groupe PAROT. Si les projets RH traditionnels ont été mis en sommeil pendant cette année particulière, les services RH ont, malgré tout, été en première ligne pour mettre en place et faire appliquer les protocoles sanitaires successifs, réorganiser les temps de travail avec les Directions Opérationnelles, mettre en place les conditions de rémunération en activité partielle, organiser et gérer la planification des congés payés et jours de repos, s'assurer de la santé et sécurité des collaborateurs, être à l'écoute des inquiétudes de chacun tout en tenant compte des intérêts économiques de l'entreprise.

#### Conformité RGPD

Le Groupe veille à sa conformité avec l'accompagnement des opérations sur la mise en place d'un guide de référence, et la prise en compte des évolutions mise en conformité interne sous la coordination de l'équipe juridique. Ce guide a pour finalité de s'assurer de la protection des données personnelles tant en interne qu'en externe conformément aux règles du RGPD. Il fait part régulièrement au travers de sa matrice d'évaluation du niveau de sécurité des données personnelles du Groupe de son stade d'avancement en fonction du périmètre dans lequel il évolue.

Ce suivi de la conformité s'effectue au travers de réunion avec les responsables de traitements des données, mais également avec la mise en place d'un processus de sécurisation contractuel et opérationnel. Le Groupe respecte les process établis par les constructeurs dans le domaine.

#### Gestion du risque juridique

Contentieux: Soucieuse de maintenir le dialogue avec ses clients, même en cas de réclamation contentieuse, la Direction juridique s'est inscrite dans une démarche d'étude et d'analyse des contentieux en étroite collaboration avec les équipes afin de tenter de trouver une solution amiable. Des notes à destination des opérationnels ont été déployées sur différents sujets (obligation de conseil et devoir de résultat, garanties légales, obligations d'informations et affichage des prix) leur permettant de connaître les obligations juridiques qui pèsent sur leurs métiers et ainsi d'appréhender au mieux une réclamation client.

**Documentation contractuelle :** la revue de la documentation juridique des filiales du Groupe est un processus permanent. Les principaux documents « métiers » qui nécessite une attention particulière sont : CGV, CGA, CG réparations, ouverture de compte, devis, prêt de véhicule).

# 1.11 Principaux risques et incertitudes

Litiges en cours à la date de clôture

# Litige opposant la filiale PAROT PREMIUM au liquidateur judiciaire de la Société HELICE AUTO

Le litige opposant PAROT PREMIUM à Hélice Auto (société venderesse d'un fonds de commerce) depuis novembre 2015 a été plaidé devant la Cour d'Appel d'AGEN le 2 novembre 2020.



Par arrêt en date du 3 mars 2021, la cour d'appel d'Agen a confirmé le jugement rendu par le tribunal de Grande Instance de Cahors le 11 janvier 2019 condamnant la société PAROT PREMIUM à payer la somme de 560 K€, correspondant au montant des créances certaines au 18 juillet 2013 (date de la dernière publication légale), entre les mains du mandataire liquidateur. La société FIDAL, par suite des manquements à ses devoirs de conseil et d'information, a été condamnée à relever et garantir la société PAROT PREMIUM de cette condamnation.

# 1.12 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles

A la date de rédaction du présent rapport, l'autorité de la concurrence n'a prononcé aucune injonction ou sanction à l'encontre de la société pour des pratiques anticoncurrentielles.

#### 1.13 ■ Utilisation des instruments financiers

# Risque de liquidité

Les dettes financières ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2020 :

(En milliers d'€)	Au 1er Janvier 2020	Souscriptions	Remboursements	Variation nette	Effet des variations de périmètre	Au 31 décembre 2020
Emprunts bancaires	24 595	23 940	(9 478)		608	39 665
Lignes court terme	35 828			(5 365)	(12 930)	17 533
Concours bancaires	15 382			(8 956)	(335)	6 091
Dettes financières diverses	268	49	(244)		159	232
Total Endettement financier brut	76 073	23 989	(9 722)	(14 321)	(12 498)	63 521
Trésorerie	(3 891)			(3 443)	1 522	(5 812)
Endettement net	72 182	23 989	(9 722)	(17 764)	(10 976)	57 709

Le Groupe gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de trésorerie et en analysant les écarts entre les prévisions et réalisations ainsi qu'en essayant d'aligner au mieux les profils d'échéances des actifs et des passifs financiers.

Au 31 décembre 2020, l'échéancier de la dette consolidée est le suivant :

	Au 31 décembre 2020	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts bancaires portés par la holding (SA Groupe Parot)	21 237	1 488	16 248	3 501
Emprunts bancaires portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	15 198	1 717	8 111	5 371
Emprunts bancaires portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	3 230	50	2 550	630
Total des emprunts bancaires	39 665 <sup>*</sup>	3 255	26 909	9 502
Lignes court terme portées par la holding (SA Groupe Parot)	2 000	2 000	-	-
Lignes court terme portées par le secteur "Véhicules Particuliers"	14 955	14 955	-	-
Lignes court terme portées par le secteur "Véhicules Commerciaux"	578	578	=	=
Sous total Lignes court terme (A)	17 533	17 533	-	-
Concours bancaires portés par la holding (SA Groupe Parot)	1 609	1 609	-	-
Concours bancaires portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	1 724	1 724	-	-
Concours bancaires portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	2 758	2 758	-	-
Sous total Concours bancaires (B)	6 091	6 091	-	-
Total des lignes de crédit de financement dédiées aux stocks (A+B)	23 624	23 624	-	-
Dépôts et cautions reçus	173	-	-	173
Intérêts courus sur emprunts	58	58	-	-
Sous total Dettes financières diverses	232	58	-	173
Total des dettes financières	63 521	26 937	26 909	9 675

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. A ce stade de la crise Covid 19, la société considère être en mesure de faire face à ses engagements à la date de rédaction du présent rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise.



# Risque de change

Néant, le Groupe effectuant l'intégralité de ses achats et ventes en euro.

## Risque de crédit

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif et est principalement concentré sur les créances clients.

#### Solvabilité des clients

Le Groupe est peu confronté à des problèmes de solvabilité clients l'ayant conduit à devoir provisionner des créances clients face à l'incertitude liée à un risque de non-recouvrement. Cette nécessité est appréciée au cas par cas. Au titre des exercices clos le 31 décembre 2020, la variation nette de la provision s'est établie à -127 K€ représentant moins de 0,1% du chiffre d'affaires consolidé.

A ce stade de la crise Covid 19, le groupe n'a pas identifié une augmentation significative de son risque client, mais reste vigilant et a établi des mesures spécifiques de gestion du risque client notamment sur ses activités BtoB.

# Délais de règlements clients

Le délai de règlement moyen accordés aux clients s'analyse au regard des spécificités des deux secteurs d'activité du Groupe.

Concernant la vente de véhicules particuliers, le délai moyen est de 12 jours. Il résulte d'un mix entre les ventes de voitures à particuliers acquittées soit au comptant, soit à crédit auquel cas le montant de la vente est perçu dans un délai de l'ordre d'une semaine par les organismes de financement, les ventes de pièces détachées principalement à des mécaniciens réparateurs agréés auxquels des délais oscille entre 30 et 60 jours, les ventes de véhicules d'occasion à des professionnels dont la majeure partie paie à la commande et les clients référencés à 30 jours.

Concernant la vente de véhicules commerciaux, le délai moyen de vente des châssis est inférieur à un mois, il est généré par le délai de financement des ventes pour les clients ne payant pas comptant à la livraison. Les Grands Comptes, dans le cadre d'appels d'offre, peuvent générer un délai de 60 jours. Ce délai peut atteindre près de trois mois concernant les ventes au profit d'administrations ou services publics.

#### Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre restreint de clients

Le Groupe ne connaît aucune dépendance vis-à-vis d'un nombre restreint de client.

#### Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2020, la majorité des emprunts bancaires souscrits le sont à taux fixes. Les lignes de découverts bancaires sont rémunérées à taux fixe.

# 1.14 ■ Prise de participation significatives ou prise de contrôle

Le tableau des filiales et participations au 31/12/2020 :



2.11.1		0.051
Sociétés	Adresses	SIREN
Groupe Parot	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	349 214 825
Parot VI	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	309 467 884
Parot Trucks	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	480 019 090
Parot Automotive Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	328 307 335
Parot Premium Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	792 632 796
Parot Premium Bordeaux	28 Avenue John Fitzgerald Kennedy, 33310 Lormont	332 333 426
Parot CCS	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	820 975 753
Parot Digitals	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	821 002 904
VO 3000	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	423 890 110
Trans Auto Auvergne	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	514 328 632
Parot Automotive Ile de France	Lieu dit le Pavé ZI Nord CD118 - 91420 Morangis	963 202 544
Parot Automotive Centre	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	085 480 671
Parot Automotive Limoges	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	300 862 562
Parot Aménagement commercial	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	394 615 413
SCI 64	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	453 330 383
SCI 24/87	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	452 284 714
SCG 19	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	479 959 116
SCI 86	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	528 186 190
SCI Les Vignes	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	493 171 276
SCI de l'Isle	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	432 247 658
SCI B2P	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	441 803 236
SCI 47	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	837 692 425
SCI Rue de Fieuzal	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	840 896 526
SCI Saint Doulchard	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	841 154 909
SCI Corbeil	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	841 397 854
SCI Croix Boisselière	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	378 272 645
SCI Immo Behra Nord	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	415 106 525
SCI Immo Behra Sud	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	415 106 905
SCI Beric	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	414 367 847
SCI Foncim 45	21 rue Daugère 33520 Bruges	421 748 823
SCI Glenn	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	397 580 135
SCI La Rivière	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	503 847 980
SCI Le Bas roc	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	752 393 751
SCI Le Mulatet	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	752 391 490
SCI Le Nouguey	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	788 682 342
SCI 31	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	791 774 482
SCI Novital	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	813 783 545
SCI Le Foirail	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	814 915 914
SCI 33	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	443 039 748
SCI Le Héron	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	500 316 948



1.15 ■ Renseignements relatifs à la répartition du capital et s'il en existe aux actions d'auto contrôle

Au 31 décembre 2020, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société est présentée ci-dessous étant rappelé qu'il n'existe aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

Name weeks and Daison assists	Toma dia stana	Commto Busines	DD ACA	ODDO	Nombre	% de	Nombre	% des voix
Nom prénom Raison sociale	Type d'actions	Compte Propre	BP ACA	טטטט	d'actions	détention	de voix	% des voix
M. Alain PAROT	Actions nominatives à vote double	50			50	0,00078%	100	0,00108%
Mme Liliane PAROT	Actions nominatives à vote double	20			20	0,00031%	40	0,00043%
M. Alexandre PAROT	Actions nominatives à vote double	10			10	0,00016%	20	0,00022%
Mme Virginie PAROT	Actions nominatives à vote double	10			10	0,00016%	20	0,00022%
SC Belair	Actions nominatives à vote simple	897085			897 085	13,97899%	897 085	9,65941%
SC Godard	Actions nominatives à vote simple	896222			896 222	13,96555%	896 222	9,65012%
SAS AV HOLDING	Actions nominatives à vote simple	117100		38600	155 700	47,79443%	155 700	64,37490%
SAS AV HOLDING	Actions nominatives à vote double			2 911 450	2 911 450		5 822 900	
M. Axel Champeil	Actions nominatives à vote double	100			100	0,00156%	200	0,00215%
M. Jean-Claude DUSSAUX	Actions nominatives à vote double	50			50	0,00078%	100	0,00108%
M.Vincent LEGRAS	Actions nominatives à vote simple	1			1	0,00002%	1	0,00001%
M.Damien GIRAUD	Actions nominatives à vote simple	100			100	0,00156%	100	0,00108%
Mme KELLER Monique	Actions nominatives à vote simple	500			500	0,00779%	500	0,00538%
Actionnaires au porteur - Flottant	Actions au porteur à vote simple	1 514 172			1 514 172	23,59487%	1 514 172	16,30393%
Issu du Contrat de liquidité	Actions détenues en auto-contrôle			41909	41 909	0,65305%	0	0,00000%
	Total	3425420	0	2991959	6 417 379	100,00000%	9 287 160	100,00000%

<sup>(1)</sup> Société détenue indirectement par Alexandre PAROT et Virginie PAROT-GAUZIGNAC à hauteur respective de 50,001 % et 49,999 % du capital et des droits de vote.

# Franchissements des seuils de participation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Nous vous informons qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, les franchissements de seuils légaux suivants ont été notifiés à la Société :

Actionnaire	Seuils franchis	Origine du franchissement	Date
La société BEL-AIR 50 Rue Antoine Dubayle 19100 BRIVE LA GAILLARDE 814 340 741 RCS BRIVE	- 5 % des droits de vote (à la hausse) - 10 % du capital (à la hausse)	Souscription d'actions à la suite d'une augmentation de capital par apports en nature (parts sociales de sociétés civiles)	21/12/2020
La société GODARD 62 Rue Camille Godard 33000 BORDEAUX 814 356 739 RCS BORDEAUX	- 5 % des droits de vote (à la hausse) - 10 % du capital (à la hausse)	Souscription d'actions à la suite d'une augmentation de capital par apports en nature (parts sociales de sociétés civiles)	21/12/2020

<sup>(2)</sup> Sociétés apporteuses suite augmentation de capital par apports en nature, décidée par l'Assemblée Générale du 21 décembre 2020.

<sup>(3)</sup> Société détenue directement par Virginie PAROT à hauteur de 99,99 % du capital et des droits de vote.

<sup>(4)</sup> Société détenue directement par Alexandre PAROT à hauteur de 99,99 % du capital et des droits de vote.



# 1.16 ■ Informations relatives à l'acquisition par la société de ses propres actions en vue de les attribuer aux salariés ou aux dirigeants

Il est rappelé que la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés (dite « Loi Soilihi ») publiée au Journal officiel du 20 juillet 2019 supprime l'obligation triennale de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital au profit des salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, lorsque les actions détenues par le personnel de la société et le personnel des sociétés qui lui étaient liées, au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce, représentaient moins de 3 % de son capital (article L. 225-129-6 du code de commerce).

En outre, il est rappelé l'obligation (dite « permanente ») pour l'assemblée générale extraordinaire de se prononcer, lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire, sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du travail (relatifs aux augmentations de capital réservées aux adhérents d'un PEE), lorsque la société a des salariés (art. L 225-129-6, al. 1). La société GROUPE PAROT n'a procédé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à aucune augmentation de capital social en numéraire.

# 1.17 ■ Etat récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 et en application des dispositions de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, il est présenté un état récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants.

**Personne concernée :** Alexandre PAROT, agissant en qualité de Président Directeur Général de la société GROUPE PAROT

**Opération concernée**: la société GODARD, détenue directement à hauteur de 99,99 % du capital et des droits de vote par Alexandre PAROT, a fait apport à la société GROUPE PAROT de parts sociales des sociétés civiles, détenant des actifs immobiliers exploités par les filiales du GROUPE PAROT. En contrepartie de ces apports, cette dernière a reçu 896 222 actions de la société GROUPE PAROT, représentant 13,97 % du capital et 9,53 % des droits de vote.

**Personne concernée :** Virginie PAROT, agissant en qualité de Directeur Général Délégué de la société GROUPE PAROT

**Opération concernée:** la société BEL-AIR, détenue directement à hauteur de 99,99 % du capital et des droits de vote par Virginie PAROT, a fait apport à la société GROUPE PAROT de parts sociales des sociétés civiles, détenant des actifs immobiliers exploités par les filiales du GROUPE PAROT. En contrepartie de ces apports, cette dernière a reçu 897 085 actions de la société GROUPE PAROT, représentant 13,98 % du capital et 9,54 % des droits de vote.

# 1.18 ■ Souscription, achat ou prise en gage par la société de ses propres actions

Au 31 décembre 2020, la société Groupe PAROT, n'a procédé à aucune opération portant sur ses propres actions.



# 1.19 ■ Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices - art 243 bis CGI

Dividende (en €) Au titre de :	Exercice clos le 31 déc 2019	Exercice clos le 31 déc 2018	Exercice clos le 31 déc 2017
Global	0,00€	0,00€	0,00€
Dividende /action	0,00€	0,00€	0,00€
Dividende/action ajusté (*)	0,00€	0,00€	0,00€
Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	0,00€	0,00€	0,00 €

1.20 Etat de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants) au capital social au dernier jour de l'exercice

Néant.

# 1.21 Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société

En €	Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Article D. 441 I, 1° du Code de commerce )					
E11 €	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiemer	nt					
Nombre de factures concernées	5	5	1	21	32	
Montant total des factures concernées (TTC)	93 398,87 €	7 724,35 €	540 €	72 387 €	174 050,22 €	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	2%	0%	0%	1%	3%	
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	2%	0%	0%	2%	4%	
(B) Factures exclues du (A) relative	s à des dette	s et créance	es litigieuses	non comptabil	isées	
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-10 et suivants du Code de commerce)						
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légau	x : "Loi LME	E 60 jours"			



F- VC	Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (Article D. 441 I, 2° du Code de commerce)					
En K€	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiemen	nt					
Nombre de factures concernées	5	5	1	5	16	
Montant total des factures concernées (TTC)	93 398,87 €	7 724,35 €	540 €	13 653,19 €	115 316,41 €	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	2%	0%	0%	0%	2%	
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	2%	0%	0%	0%	2%	
(B) Factures exclues du (A) relative	es à des dette	s et créanc	es litigieuses	non comptabil	isées	
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0					
(C) Délais de paiement de référence 3 du Code de commerce)	ce utilisés (co	ntractuel o	u délai légal -	· <b>article</b> L 441-6	ou article L 441-	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : "Loi LME 60 jours"					
En Vf				te de clôture d ' du Code de co	le l'exercice dont ommerce)	
En K€			le D. 441 I, 2	' du Code de co		
En K€  (A) Tranches de retard de paiemen	le terme est  1 à 30 jours	échu (Artic 31 à 60	le D. 441 I, 2 61 à 90	du Code de co 91 jours et	ommerce) Total (1 jour et	
	le terme est  1 à 30 jours	échu (Artic 31 à 60	le D. 441 I, 2 61 à 90	du Code de co 91 jours et	ommerce) Total (1 jour et	
(A) Tranches de retard de paiemer	le terme est  1 à 30 jours	échu (Artic 31 à 60 jours	le D. 441 I, 2 61 à 90 jours	du Code de co 91 jours et plus	ommerce) Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiemer Nombre de factures concernées Montant total des factures	le terme est  1 à 30 jours  nt  6	échu (Artic 31 à 60 jours	le D. 441 I, 2 61 à 90 jours 0	du Code de co 91 jours et plus 9	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement Nombre de factures concernées  Montant total des factures concernées (TTC)  Pourcentage du montant total	le terme est  1 à 30 jours  nt  6  305 946,99 €	échu (Artic 31 à 60 jours 0	le D. 441 I, 2 61 à 90 jours 0	91 jours et plus  9 99 768,10 €	Total (1 jour et plus)  15  405 715,09 €	
(A) Tranches de retard de paiement Nombre de factures concernées  Montant total des factures concernées (TTC)  Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)  Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	le terme est  1 à 30 jours  nt  6  305 946,99 €  6%	échu (Artic 31 à 60 jours 0 0	0 0 0	91 jours et plus  9 99 768,10 €  2%	Total (1 jour et plus)  15  405 715,09 €  8%	
(A) Tranches de retard de paiemer  Nombre de factures concernées  Montant total des factures concernées (TTC)  Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)  Pourcentage du chiffre d'affaires	le terme est  1 à 30 jours  nt  6  305 946,99 €  6%	échu (Artic 31 à 60 jours 0 0	0 0 0	91 jours et plus  9 99 768,10 €  2%	Total (1 jour et plus)  15  405 715,09 €  8%	
(A) Tranches de retard de paiemer Nombre de factures concernées Montant total des factures concernées (TTC)  Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)  Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)  Nombre de factures exclues Montant total des factures	le terme est  1 à 30 jours  nt  6  305 946,99 €  6%  8%	échu (Artic 31 à 60 jours 0 0	0 0 0	91 jours et plus  9 99 768,10 €  2%	Total (1 jour et plus)  15  405 715,09 €  8%	



En K€	Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (Article D. 441 I, 2° du Code de commerce)						
EII NE	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
(A) Tranches de retard de paiement							
Nombre de factures concernées	6	0	0	2	8		
Montant total des factures concernées (TTC)	305 946,99 €	0	0	3 123,13 €	309 070,12 €		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	6%	0%	0%	0%	6%		
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	8%	0%	0%	0%	8%		
(B) Factures exclues du (A) relativ	es à des dette	s et créanc	es litigieuses	non comptabil	isées		
Nombre de factures exclues	0						
Montant total des factures exclues	0						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)							
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux	: "Loi LME 6	60 jours"				



# 2 - Déclaration de Performance Extra Financière : Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

La mise en œuvre de la démarche sociale et environnementale dans l'entreprise s'appuie sur un ensemble structuré de normes et de référentiels sectoriels :

- Responsabilité sociétale : Iso 26000 (non certifiable). Le Groupe veille à ce que sa démarche de développement durable intègre les principales lignes directrices de la norme.
- Reporting Développement Durable : Les lignes directrices de la Global Reporting Initiative sont utilisées pour la déclaration de performance extra-financière du groupe qui regroupe toutes les filiales.

#### 2 Informations sociales

#### 2.1 Politiques des Ressources humaines

Pleinement conscients du lien étroit existant entre enjeux sociaux, environnementaux savoir-faire, qualité des prestations et résultats, les actionnaires de référence du Groupe ont placé les Hommes au cœur de leur réussite. Entreprise familiale depuis 1978, le Groupe PAROT est attaché aux valeurs humaines et aux collaborateurs qui le composent, car ils sont sa première force et sont les clés de son succès.

Impulsée et portée par la Présidence et la Direction Générale, la politique Ressources Humaines du Groupe PAROT attache une attention toute particulière à :

- L'Intégration des nouveaux collaborateurs,
- L'Amélioration du bien-être au travail,
- La diversité d'emploi et des recrutements
- Le Développement des compétences à travers la formation, les promotions internes et l'évolution professionnelle,
- L'équité et l'égalité des chances

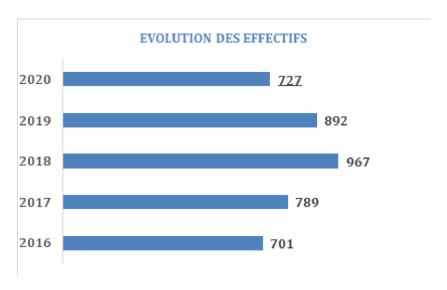
Nous nous attachons à promouvoir et à faire respecter les trois valeurs primordiales à toutes bonnes relations professionnelles au sein du Groupe, à savoir : le respect et la bienveillance, le goût du challenge en équipe et la confiance.



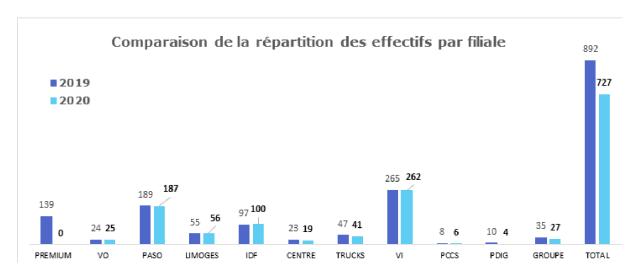
# 2.2 Emploi

# Évolution des effectifs du Groupe

Jusqu'à fin 2018, le Groupe PAROT s'est fortement développé porté par une politique de croissance externe soutenue (intégration de l'ex-Groupe BEHRA en novembre 2016, l'ex-société Brienne en 2017, puis les ex-sociétés HOLFI et BOOS en 2018). Cependant dans le dernier quadrimestre 2019, cette croissance a été interrompue par la décision stratégique du Groupe PAROT de se recentrer sur ses activités bénéficiaires et c'est ainsi qu'ont été cédés quatre de ses fonds de commerce situés à Blois, Fleury, Olivet et Bourges fin 2018, puis le pôle Premium (Brive, Limoges et Bordeaux) au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Au 31 décembre 2020, nous étions 727 collaborateurs versus 892 à fin 2019.



La répartition comparée 2019/2020 par filiales est la suivante, en sachant qu'il est à noter également un ralentissement de croissance des effectifs sur certaines de nos filiales historiques, lié notamment à la période de la crise sanitaire qui nous a forcé à la prudence et l'optimisation.



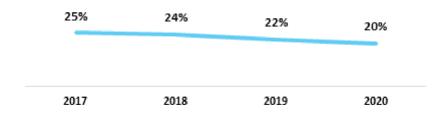


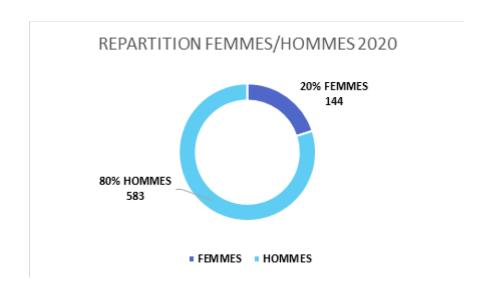
# Répartition des salariés

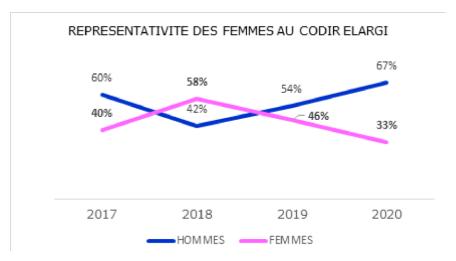
# ■Par sexe

Au 31 décembre 2020, 20% des salariés du Groupe PAROT sont des femmes, versus 22% en 2019. La baisse de 2 points s'explique notamment par la diminution des fonctions supports au sein des filiales qui sont plutôt des fonctions féminines, et à l'augmentation des productifs au sein des ateliers où la présence des femmes est inexistante.

# Evolution de la représentativité des femmes sur 4 ans toutes filiales confondues







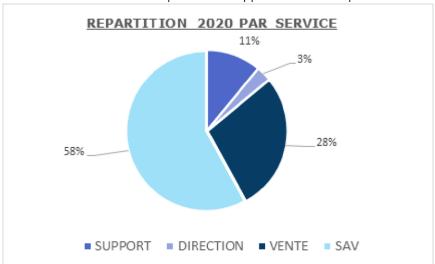


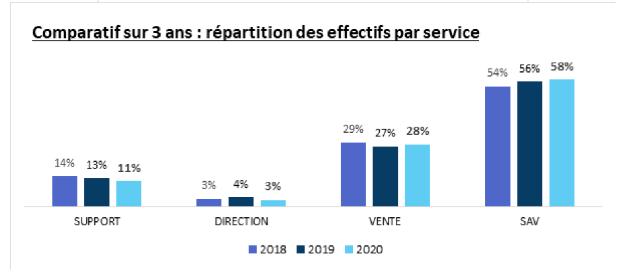
#### Par services

Comme les années précédentes, l'après-vente représente le service où la part la plus importante de nos effectifs est concentrée (+58%), puis, vient le commerce pour 28%.

Les services supports (comprenant les collaborateurs supports du siège social mais aussi ceux présents au sein des filiales) représentent 11% des effectifs totaux. Les Directions représentent 3%.

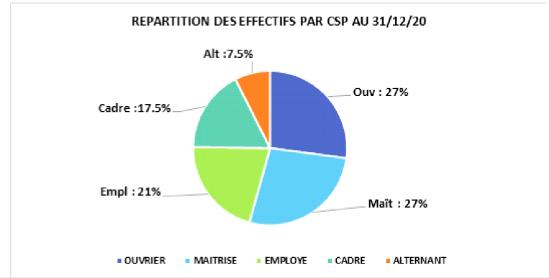
Nous avons augmenté de 2 points la part de l'après-vente et d'1 point celle du commerce en 2020 par rapport à 2019. La part des fonctions support a baissé de quasi 2 points et celle des Directions est plutôt stable. Cela reflète bien la volonté du Groupe de développer ses activités productives.

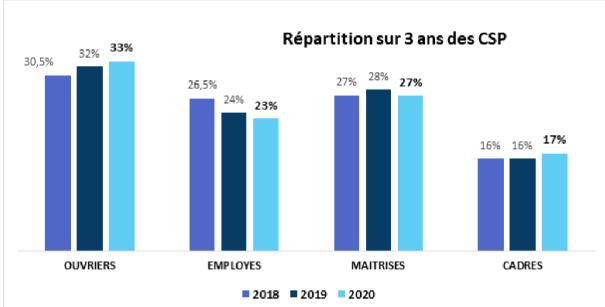




# Par catégories socio-professionnelles Les catégories Ouvriers (regroupant nos techniciens productifs) et Employés (regroupant les collaborateurs du magasin, de l'administratif et en partie de la vente) représentent 55.5% de nos effectifs (versus 56% en 2019) tandis que les maîtrises et cadres (représentant les managers de services et certains collaborateurs ayant une expertise technique et/ou d'encadrement dans leur activité) atteignent les 44.5%. La répartition est plutôt bien équilibrée et plutôt stable par rapport à n-1.







Les alternants représentent 7.5% de nos effectifs et en constante évolution depuis 5 ans, mettant en évidence la volonté affichée du Groupe d'intégrer, former et accompagner les jeunes pour la transmission des savoirs faire et la pérennité de l'entreprise notamment au sein des ateliers où les postes techniques sont de manière permanente en pénurie.

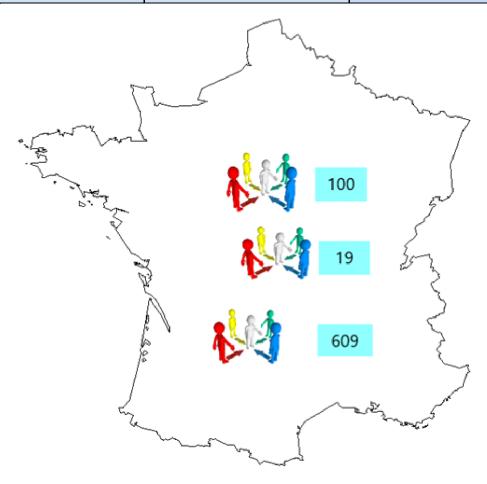
# Géographique

La grande majorité de nos collaborateurs sont concentrés dans le Sud-Ouest à 83.6% où sont situées nos filiales historiques. Le changement de périmètre n'a pas fondamentalement modifié cette répartition.



Localisation géographique des collaborateurs :

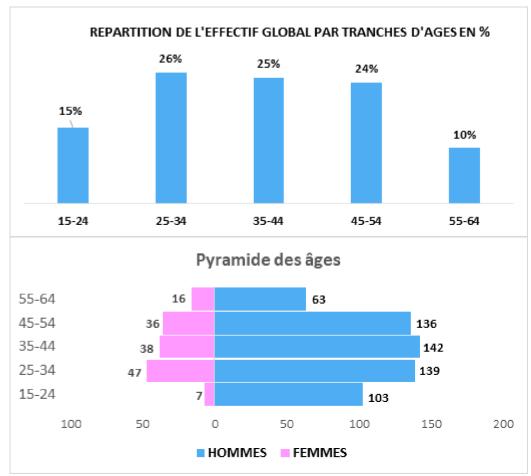
GRAND SUD-OUEST	609	83.6%
CENTRE	19	2.6%
ILE DE FRANCE	100	13.8%



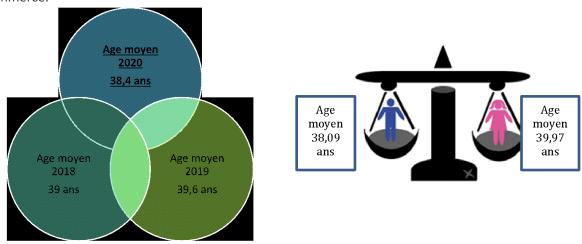
# Par âge

Plus de 75% des effectifs du Groupe PAROT (vs 2019 : 76%), toutes filiales confondues et quel que soit le sexe, se trouvent dans la tranche d'âge des 25 ans à 55 ans, comme l'indiquent le tableau et les graphiques ci-dessous. Il y a une régularité dans la répartition des effectifs sur les 3 tranches d'âge intermédiaires, ce qui permet d'assurer un équilibre intergénérationnel, une bonne transmission des savoirs et assoit la pérennité de l'entreprise. Les 15/24 ans sont passés de 12% en 2019 à 15% en 2020, ce qui montre une volonté d'intégrer et former des jeunes à nos métiers.





L'âge moyen des collaborateurs du Groupe est de 38 ans et 4 mois en 2020, soit 1 an de moins en moyenne qu'en 2019 lié notamment à l'intégration de nombreux alternants dans les métiers techniques et commerce.

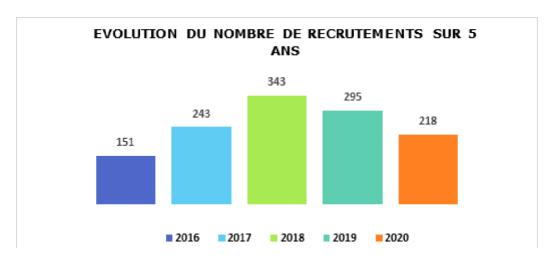




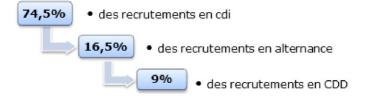
# Embauches et départs

## Embauche

Tous types de contrats confondus, nous avons effectué 218 recrutements en 2020 (hors pôle premium) sur l'ensemble de nos filiales ce qui représente un recul logique par rapport à 2019 puisque nous avons cédé une partie de nos filiales en 2019 et au tout début 2020. Par ailleurs, l'année 2020 et son lot d'incertitudes avec la crise sanitaire n'a pas été une année propice aux recrutements. Tout a été placé sous monitoring.



Afin de fidéliser nos collaborateurs, 74.5% de nos recrutements se font en CDI et nous développons l'alternance pour assurer l'avenir des emplois notamment dans nos ateliers.

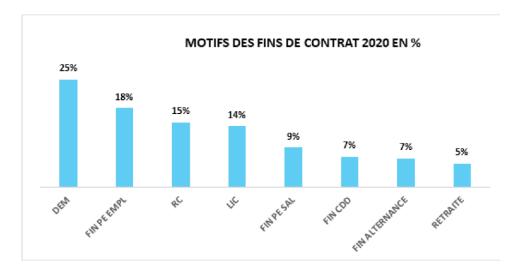






# Départs

Nous avons comptabilisé 242 départs de collaborateurs en 2020 versus 278 en 2019 (baisse logique compte tenu du changement de périmètre), répartis selon les motifs de sorties suivants :

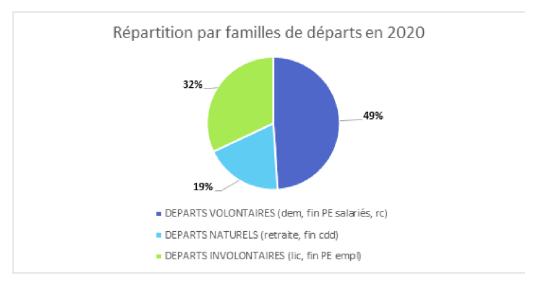


Le taux de départ (nombre de départs / nombre total de salariés x100) a augmenté de 2 points en 2020 vs 2019.

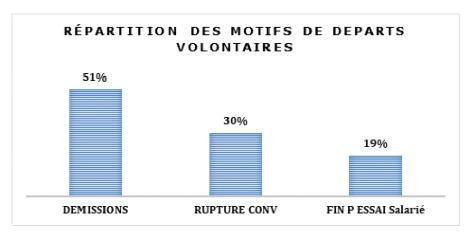


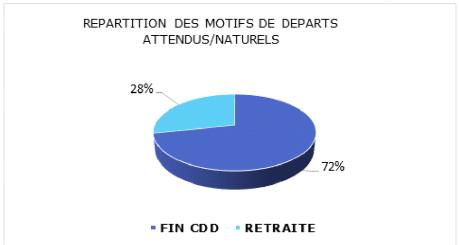
Les départs initiés par les collaborateurs dits "départs volontaires" sont les plus importants et représentent 49% du total des départs. Les départs anticipés dits "départs naturels" (retraite et fin de cdd) représentent 19% des départs et les départs non souhaités par le collaborateur dits "départs involontaires" représentent 32%.





Les démissions représentent le motif le plus récurrent des départs de collaborateurs. Ces démissions, là encore, sont liées aux métiers techniques qui sont en tension, et pour lesquels les concurrents se livrent une lutte acharnée de débauchage. Ce sont des profils, notamment chez les jeunes, difficiles à fidéliser et une "guerre" du plus offrant rend quelques fois difficiles les négociations pour conserver nos collaborateurs.

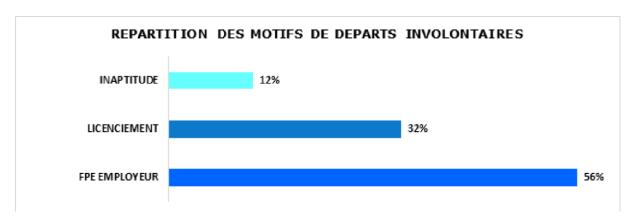




Le taux de départs involontaires pour le salarié (nombre de licenciements + nombre de fin de période d'essai employeur / nombre total de sorties hors cdd) est de 32% en 2020 vs 23% en 2019.



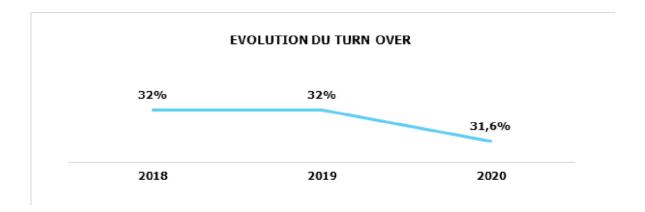
Comme tous les ans, ce sont les fins de période d'essai employeur qui représentent la part la plus importante dans les départs involontaires mais qui s'expliquent par les difficultés de recrutements relatives aux métiers techniques, qui nous poussent à tester des candidats dont nous savons, bien souvent à l'avance, qu'ils ne correspondront pas forcément à nos attentes en termes de savoir-faire. Mais notre volonté de ne pas passer à côté de profils qui peuvent être évolutifs, avec accompagnement éventuel (formations, tutorat ..), nous pousse à recruter tout candidat potentiel.



#### Turn Over

Le turn over en 2020 reste assez élevé : 31.6% malgré une légère tendance à la baisse par rapport à n-1 et n-2. La volonté de stabiliser les équipes restent une des priorités du Groupe, pas toujours facile à respecter compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus.

	2018	2019	20220
TURN OVER	32%	32%	31.6%



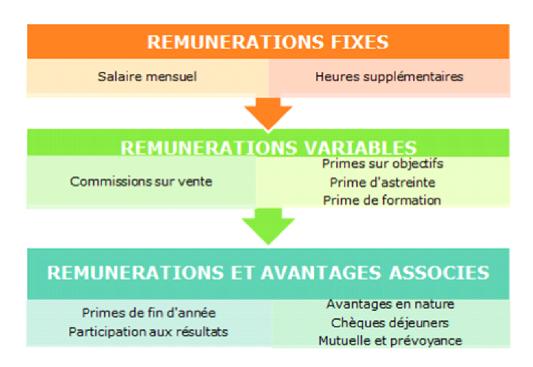


#### Évolution et rémunération

Notre Groupe place sa politique de rémunération au service de sa compétitivité : attirer les talents, retenir et surtout motiver ses collaborateurs en activité, sont autant d'éléments moteurs nous permettant d'atteindre efficacement nos objectifs stratégiques RH : diminution du turnover, développement personnel, motivation des collaborateurs, gestion des talents.

Ainsi, chaque filiale du Groupe est engagée dans cette stratégie, et reste responsable de la déclinaison de sa politique de rémunération, dans le cadre de valeurs communes insufflées par sa société mère. Au fil de la croissance externe, les filiales nouvellement intégrées peuvent avoir des modes de rémunérations variables ou avantages associés différents des filiales plus historiques ; le Groupe s'attache alors à préserver ces rémunérations dans un premier temps, puis à tendre vers une harmonisation au fil des années, toujours avec l'objectif prioritaire pour la filiale de retrouver de la rentabilité avant d'engager une réflexion sur les modalités de redistribution aux collaborateurs. Le contexte sanitaire en 2020, avec les confinements successifs, la mise en place de l'activité partielle, l'incertitude et la situation anxiogène, a entrainé un repli de nos activités et chiffre d'affaires ne nous permettant pas de déployer largement, comme on aurait pu le souhaiter, notre politique de rémunération. Nous avons malgré tout, sauvegardé nos emplois partout où cela était possible.

Nos rémunérations peuvent prendre différentes formes en fonction des catégories socioprofessionnelles des collaborateurs et des spécificités de chaque entité. Nous essayons de tendre vers une harmonisation de nos pratiques et veillons à ce que la rémunération globale soit attractive, avec, selon les catégories de personnel, une partie fixe (déterminée selon les pratiques du secteur et de la convention collective), éventuellement une partie variable liée à la performance individuelle mais aussi collective des collaborateurs.



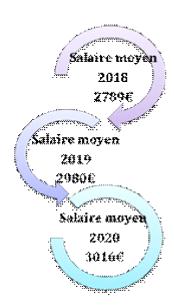
Le suivi de l'évolution des masses salariales est au cœur également des stratégies de développement du Groupe et permet de s'assurer de la maîtrise des coûts sociaux afin de piloter efficacement l'arbitrage entre : parvenir à motiver nos collaborateurs et faire en sorte que le poids de la masse salariale du Groupe soit conforme à notre secteur d'activité. Cela doit nous permettre de prospérer et d'assurer les emplois de demain.



# Évolution masse salariale sur 3 ans



La masse salariale en 2020 est donnée pour un périmètre restreint puisque les concessions vendues en début d'année ne sont pas comptabilisées dans les montants ci-dessus; les effectifs de ces concessions sont également écartés. Cela explique la baisse de la masse salariale. Nous sommes revenus fin 2020 à une masse salariale équivalente à celle de 2017 (effectif de 789 collaborateurs à l'époque). Le salaire moyen brut mensuel par collaborateur sur l'année 2020 poursuit sa progression, a un rythme malgré tout contenu compte tenu de la période.



L'évolution interne est encouragée par la mobilité au sein du Groupe, et la montée en compétences de nos collaborateurs. Bon nombre de nos Directeurs et Managers sont issus de nos propres effectifs que nous avons pu faire monter en compétences grâce à des programmes de formations personnalisés et adaptés.

La promotion interne est valorisée avec l'identification des profils évolutifs et la mise en place de plans d'accompagnements et de formations nécessaires à la réalisation de cette promotion. Nous mettons en valeur certains parcours internes au sein de nos newsletters.

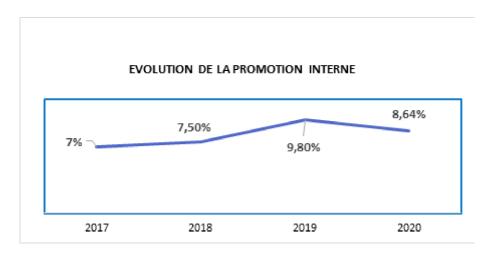
Nos collaborateurs sont informés des postes à pourvoir au sein de toutes les filiales du Groupe par le biais d'une information mensuelle : le « PAROT Job Opportunities ».



Cette information permet à chacun des collaborateurs de pouvoir se positionner en interne sur un emploi, une région, une marque qui l'intéresse.

Nous favorisons également la cooptation en versant une prime aux collaborateurs qui nous proposent des candidats qui sont retenus après entretien.

Nous veillons toujours à assurer un équilibre entre la promotion interne et l'intégration de nouveaux talents au sein de notre Groupe.



Taux de promotion : nombre de promotions réalisées / nombre embauche en cdi \*100

# 2.3 Organisation du travail

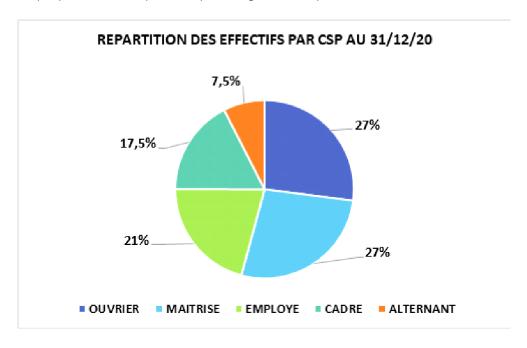
### Organisation du temps de travail

L'ouverture de nos concessions et garages ne sont pas les mêmes en fonction de leur taille et des régions d'implantation. Néanmoins, nos collaborateurs Ouvriers, Employés et/ou Maîtrises suivent l'horaire collectif de l'entreprise et sont soumis à l'horaire légal hebdomadaire fixé à 35h. Ils peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires rémunérées ou récupérées selon le taux légal en vigueur et bénéficient également, le cas échéant, de journées de « RTT ». Ces heures supplémentaires doivent être effectuées à la demande de la Direction.

Les Cadres et/ou Maîtrises peuvent être en forfait de 218 jours annuels et bénéficient également de journées de RTT dont le nombre varie chaque année et calculé comme suit : 365j annuels - week-end et jours fériés - nombre de jours de congés = à un nombre de jours dont la différence avec les 218j nous donnera le nombre de jours de RTT pour l'année. Environ 60% de nos effectifs sont soumis à horaire collectif hebdomadaire, les 40% autres étant au forfait jours.



Comme indiqué plus haut, la répartition par catégorie socio-professionnelle s'établit comme suit :



La mise en place du télétravail a été, comme pour beaucoup d'entreprises en France, un peu forcée par les évènements et une nouveauté pour le Groupe en 2020. Nous sommes actuellement à l'étude pour la mise en place d'une charte du télétravail qui permettra, après la fin de la crise sanitaire, de le mettre en place de façon plus pérenne pour les équipes qui le peuvent. En période de crise sanitaire, il est utilisé autant que possible dans les services qui peuvent le mettre en place.

#### Absentéisme

L'absentéisme au sein de nos filiales ne nous laisse pas indifférent car il est source de bon nombre de dysfonctionnements (retards dans le travail, mauvaise qualité de service au client, remplacement difficile ou peu pertinent pour les métiers techniques et source de stress pour les équipes). L'absentéisme a un impact fort sur notre activité.

Les règles à respecter en cas d'absentéisme (obligation de transmettre un justificatif sous 48h et la prévenance immédiate, dans la mesure du possible de son arrêt à son supérieur hiérarchique) sont également rappelées chaque année par une note d'information et son notées dans le contrat de travail. A chaque arrêt de longue durée (plus d'un mois) nous recevons le collaborateur pour favoriser sa réinsertion au sein de son service et une visite médicale de reprise du travail est organisée avec la médecine du travail (selon la durée de l'arrêt et les dispositions légales en vigueur).

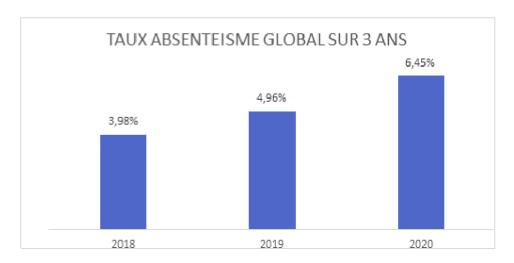
Le service QSE du Groupe met en œuvre des actions de préventions régulières auprès des équipes terrain et analyse les accidents du travail pour y apporter des actions correctives. Le Groupe favorise également, dans certains cas, les incitations financières à la présence avec des primes sur objectifs liées à la productivité permettant, dans certains cas, de réduire les absences ponctuelles.

L'étude de notre absentéisme laisse apparaître un taux global à 6.45% en 2020, vs 4.96% en 2019. Là encore, l'impact COVID est évident dans nos chiffres, notamment pour la partie « maladie ».



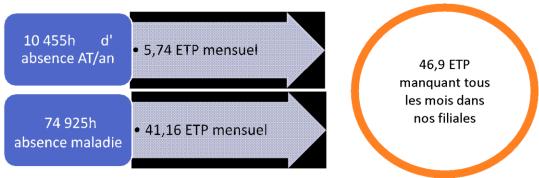
Pour l'année 2020, l'absence moyenne en nombre de jours par collaborateurs est de : 16.78 jours comme l'indiquent les graphes ci-dessous. Il conviendra de remarquer que ces taux se dégradent par rapport aux années précédentes mais que l'année 2020 reste une année particulière en la matière (arrêts maladies « classiques », arrêts maladies Covid, arrêts maladies cas contacts, arrêts « maladie » pour garde enfants lors du 1<sup>er</sup> confinement etc...). Le taux AT est en baisse, mais là aussi, à prendre avec mesure car l'activité ayant chuté, il est logique que le nombre d'AT est suivi la même évolution.



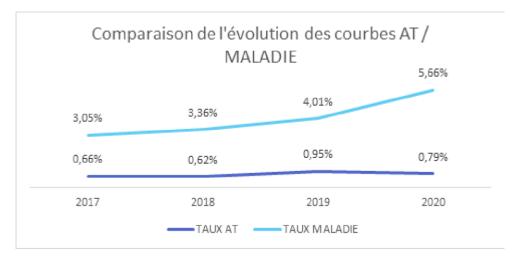


Taux absentéisme global = nombre total heures absence / nombre théorique d'heures à effectuer \*100









#### 2.4 Relations sociales

# Organisation du dialogue social

Toutes les filiales du Groupe PAROT dont l'effectif nécessite la présence d'institutions représentatives du personnel ont des Comités sociaux et économiques élus.

Les relations avec nos IRP sont apaisées et courtoises et nous favorisons le dialogue et les échanges qui sont constructifs. Lors de nos réunions, nous discutons des préoccupations majeures de nos collaborateurs dans leurs établissements ou filiales et apportons toujours des réponses et des propositions de solutions. Nous y débattons de tous types de sujets car la Direction Générale ou Opérationnelle des filiales ne pratiquent jamais « la langue de bois » ; peuvent ainsi être abordés toutes thématiques relatives à la rémunération (négociations annuelles), aux évolutions sociales, aux conditions de santé et sécurité ou tout autre sujet proposé dans l'ordre du jour remis par nos IRP 4 jours avant la tenue de la réunion. Lors de nos réunions, nous partageons également les informations concernant l'entreprise, les orientations stratégiques du Groupe, les chiffres clés de la filiale et plus généralement du Groupe. Les valeurs familiales du Groupe PAROT étant fortes et affichées, le dialogue social avec nos IRP est privilégié et pose les bases de la cohésion sociale.

Les syndicats ne sont pas présents au sein de notre Groupe et il est à noter l'absence à ce jour de conflits sociaux ou de grève. La majorité des accords applicables au sein du Groupe sont ceux négociés par la branche (assez active dans notre secteur de l'automobile) en matière notamment de temps de travail ou rémunération.

L'année 2020 et le contexte sanitaire ne nous aura malheureusement pas permis d'organiser les moments conviviaux dont nous avons l'habitude au sein de notre Groupe. Nous avons pour autant, hors période exceptionnelle, pour habitude d'organiser différents événements sociaux sur toutes nos filiales assurant une cohésion sociale des équipes (réunions de services avec communication des résultats autour d'évènements conviviaux : galettes des rois, barbecues, noël avec les familles, évènements sportifs en faveur d'association, conventions par activité).

Nous favorisons aussi la communication interne. Elle permet d'informer les salariés sur les évolutions de l'entreprise, afin qu'ils se sentent intégrés. Un salarié informé est un collaborateur satisfait, motivé et attaché à son entreprise. Nous la développons à travers différents outils :

- newsletters mensuelles,
- diffusion des bonnes pratiques commerciales,



- réseaux sociaux,
- affichages divers et mails de communication adressés à tous (vœux de fin d'année par le biais d'une vidéo, information sur les nouvelles intégrations...)
- communication via les bulletins de paie sur des thématiques RH (CPA, 1% logement, Apasca)

La communication interne a été plus que jamais au cœur de nos métiers en cette année particulière et notre Président, Alexandre PAROT, a très régulièrement gardé le lien avec les équipes avec la diffusion de nombreuses notes d'information ou vidéos dès que les annonces gouvernementales évoluaient ou que l'actualité le nécessitait. Les CSE ont été sollicités également pour avis sur le protocole de continuité d'activité et la mise en place de l'activité partielle.

#### Bilan des accords collectifs

Comme indiqué dans le paragraphe précédent, la majorité des accords applicables au sein du Groupe sont ceux négociés par la branche (assez active dans notre secteur de l'automobile) en matière notamment de temps de travail ou rémunération. Nous avons signé avec nos IRP un accord égalité Hommes/Femmes, un accord sur le reversement de la Participation et sur les contrats de génération. Une étude interne sur la pénibilité a été menée courant 2017 nous permettant de nous rassurer quant au dispositif à mener (voir détail du résultat de cette enquête plus avant), les documents uniques sont rédigés (ils ont été soumis au CHSCT et à la médecine du travail) et mis à jour chaque année avec les plans d'actions à mener et les risques psycho-sociaux en font partie intégrante.

Sur certains de nos sites, la médecine du travail participe à nos réunions CSE et c'est ainsi que nous avons pu mettre en œuvre des plans de sensibilisation à la santé et sécurité des collaborateurs et organiser différentes interventions de l'infirmière du travail pour effectuer, notamment, des études sur le bruit en atelier ou mettre en place des campagnes de prélèvements pour s'assurer que nos collaborateurs mécaniciens ne sont pas concernés par les risques liés aux hydrocarbures aromatiques polycycliques.

#### 2.5 Santé et sécurité

#### Les conditions de santé et de sécurité au travail

Pour le bien-être de tous, le groupe PAROT continue son engagement dans une démarche proactive visant à préserver la santé et la sécurité des collaborateurs.

Les actions en matière santé et sécurité du Groupe PAROT sont validées annuellement par le comité de direction et sont mises en place par le service Qualité-Sécurité-Environnement.

La politique santé et sécurité du groupe PAROT repose ainsi autour de plusieurs axes :

- L'analyse des risques
- La prévention des risques
- L'organisation des premiers secours



# L'analyse des risques

Afin d'analyser les risques professionnels au sein des sites, le Groupe PAROT s'appuie sur différents éléments :

- La mise à jour annuelle des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUER).
- Les accidents du travail
- Les rapports de contrôle des équipements
- La veille réglementaire
- Les remontées terrains
- Les études

# Les DUER

En 2020, la mise à jour annuelle obligatoire a été effectuée sur l'ensemble des sites du Groupe PAROT. Ce document unique est consultable par l'ensemble des collaborateurs.

# Les accidents du travail

Indicateurs du Groupe PAROT des années 2020 et 2019 :



\*Indice de fréquence : nombre d'accident du travail avec arrêt pour 1000 salariés soit :

$$Indice \ de \ fr\'equence = \frac{Nombre \ d'AT \ avec \ arr\^et \ x \ 1000}{Nombre \ de \ salari\'es}$$

\*Taux de fréquence : degré d'exposition des salariés au risque soit :

$$Taux\ de\ fr\'equence = \frac{Nombre\ d'AT\ avec\ arr\^et\ x\ 1000000}{Nombre\ d'heures\ travaill\'ees}$$

\*Taux de gravité : gravité des accidents en fonction de la durée de l'accident de travail soit :

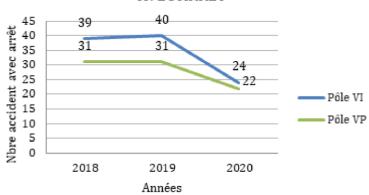
$$Taux\ de\ gravit\'e = \frac{Nombre\ de\ journ\'ees\ d'incapacit\'e\ temporaire\ x\ 1000}{Nombre\ d'heures\ travaill\'ees}$$

En 2020, le nombre d'accidents du travail avec arrêt a notablement chuté ainsi que le nombre de jours d'arrêt.

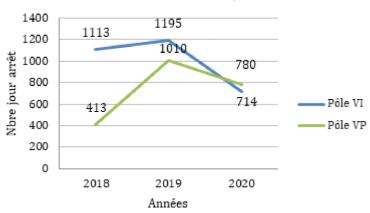


Evolution des indicateurs par pôle de ces trois dernières années :

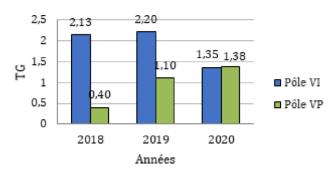
EVOLUTION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT



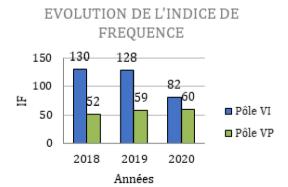
EVOLUTION DU NOMBRE DE JOUR D'ARRÊT

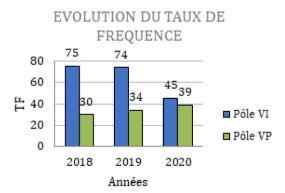


# EVOLUTION DU TAUX DE GRAVITE









Les années passées le taux de fréquence et le taux de gravité étaient bien plus élevés pour le pôle véhicule industriel (VI). En revanche, pour l'année 2020 les indicateurs des deux pôles sont quasiment au même niveau.

## Les rapports de contrôle des équipements

Périodiquement le Groupe PAROT fait appel à des organismes agréé ou des entreprises compétentes pour la vérification périodique des équipements suivants :

- Les installations électriques
- Les installations de gaz
- Les appareils de levage
- Les cuves de compresseur
- Les cabines de peinture
- Les portes automatiques et semi-automatiques
- Les équipements de protection incendie : extincteurs, BAES, système de désenfumage, alarmes.

En 2020, l'ensemble de ces équipements a été contrôlé par les entreprises compétentes en tenant compte des échéances réglementaires.

# La veille réglementaire

Le service qualité, sécurité, environnement assure la mise à jour de la veille réglementaire en termes de sécurité et environnement du Groupe PAROT. L'adhésion du groupe au CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile) permet d'être informé en temps réel des nouveautés réglementaires.

# Les remontées terrains

Le Groupe PAROT est à l'écoute de ses collaborateurs et met tout en œuvre pour préserver leur santé et leur sécurité.

# 2.6 La prévention des risques

L'analyse des risques permet d'identifier les besoins du Groupe PAROT en termes de santé et sécurité au travail

En 2020, comme les années précédentes, plusieurs actions ont été menées afin de prévenir les risques :

La conformité des équipements représente un réel enjeu au sein du groupe PAROT avec pour objectif 100% d'équipements conformes. Pour 2021, le groupe PAROT va continuer ses actions pour la mise en conformité des appareils de levage : équipements majoritaires au sein du groupe.



La prévention du risque incendie : les équipements de protection contre les incendies sont vérifiés annuellement et renouvelés en fonction des besoins.

#### L'organisation des premiers secours

Les Sauveteurs Secouristes du Travail formés depuis quelques années agissent sur des interventions de premiers secours. Pour l'année 2021, nous continuerons à réaliser les formations initiales pour les sites ne répondant pas à l'objectif et aux recyclages des personnes dont les attestations arrivent à échéance.

#### 2.7 Intégration et développement des compétences

#### Recrutement

Notre politique de recrutement engage notre Groupe à respecter et à agir en conformité avec les lois et règlements suivants :

- les Chartes des droits et libertés de la personne ;
- la Loi sur les normes du travail, le Code du Travail,
- la Loi sur la santé et sécurité au travail,
- la Loi sur l'égalité en matière d'emploi et les non-discriminations,
- la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.

En respectant ces grands principes, nous assurons la Rédaction et diffusion des offres d'emploi, l'Identification et la qualification des candidats, la réalisation des entretiens téléphoniques et physiques. Nous pouvons également être amenés à faire appel à des partenaires pour la réalisation d'assesments ou pour effectuer de "la chasse" lors du recrutement de certains profils de Direction ou très techniques.

Le Groupe développe ses relations avec les Écoles et CFA en se faisant connaître auprès du corps professoral et nous participation aux forums des écoles, à des job dating et aux salons de recrutement en lien avec notre activité. Nous avons également en local des partenariats avec des agences d'intérim qui nous aident dans le recrutement des profils techniques qui sont des métiers pénuriques.

Notre site internet comporte un onglet carrière permettant de diffuser nos offres d'emploi et de recevoir les candidatures, et nous avons signé un contrat de partenariat en 2018 avec HelloWork reconnu pour être parmi les 1er sites privés d'emploi en France. Nous nous appuyons également sur les partenaires classiques : pôle emploi, APEC par exemple. Nos annonces sont diffusées sur les réseaux sociaux professionnels (LinkedIn) et nous avons une "page entreprise" sur les sites partenaires sur laquelle nous soignons la présentation du Groupe afin d'attirer les talents à nous.

Un film Corporate et un film RH ont été réalisés afin d'assurer la promotion du Groupe lors des forums mais aussi sur les réseaux sociaux (facebook, LinkedIn, viadeo...etc).

Le Groupe PAROT étant un employeur actif sur tous les types de profils et sur toutes ses régions d'implantation, notre chargée de recrutement prend en charge tout le process, le sécurise et permet de répondre aux demandes des opérationnels avec réactivité et professionnalisme.



#### Intégration

Parce que ce n'est pas au nouvel arrivant de savoir intégrer l'entreprise mais à l'entreprise de savoir intégrer son expérience, nous avons mis en place un process visant à réunir toutes les conditions favorables pour renforcer sa motivation, lui permettre de s'approprier rapidement son poste et de trouver sa place au sein de notre Groupe.

Afin de faciliter la prise de poste du nouvel arrivant, nous imaginons pour lui un parcours d'intégration et prévoyons des moments d'échanges privilégiés avec les collaborateurs avec lesquels il sera amené à travailler; nous lui remettons un Kit de bienvenue (goodies, newsletter de l'année, organigramme..), notre livret d'accueil et de sécurité, lui remettons tout le matériel nécessaire à sa bonne intégration, effectuons avec lui une visite de l'entreprise et diffusons une note de bienvenue et d'information à l'ensemble des collaborateurs.

Des points réguliers sont effectués avec le nouvel arrivant pour répondre à ses questions éventuelles et un échange autour d'un rapport d'étonnement se tient un mois après son arrivée.

# Développement individuel des collaborateurs

Notre Groupe est engagé dans une démarche de gestion des compétences depuis plusieurs années car notre volonté et objectif est de mieux anticiper les effets sur l'emploi des mutations économiques, technologiques, sociales et démographiques.

La formation est donc au cœur de nos priorités car nos salariés sont les piliers de nos activités et de notre entreprise. Elle représente un outil essentiel à leur développement. Il est à noter également que les constructeurs nous demandent d'assurer les formations techniques et commerciales de nos collaborateurs afin que ceux-ci soient toujours au fait des dernières évolutions techniques des véhicules que nous commercialisons et que nous réparons. Une grande majorité de notre plan de formation annuel est dédiée aux formations pour les constructeurs.

Nous identifions les besoins en formation, établissons un bilan des ressources internes, identifions les populations cibles et les formations correspondantes.

Nos formations peuvent être certifiantes, et nous proposons notamment :

- des masters automobiles pour les techniciens automobiles et VI,
- des certifications en droit des sociétés et en droit du travail pour nos juristes et nos RH
- des MBA pour nos Dirigeants et Cadres à potentiels.
- des CQP Vendeurs Automobiles pour développer nos forces commerciales
- nous favorisons également l'apprentissage au sein de nos ateliers et accompagnons nos apprentis avec des tuteurs volontaires et identifiés

L'ensemble de nos collaborateurs est associé à notre démarche et vivement encouragé à se former et évoluer. Les formations engagées répondent à nos différents besoins métiers et sont porteuses de nos valeurs et tiennent compte du développement personnel de nos collaborateurs et de leur employabilité.

Comme indiqué, le Groupe a réalisé un diagnostic GPEC visant plusieurs objectifs en matière de développement individuel afin de repérer, mobiliser et développer les compétences individuelles et collectives, favoriser la mobilité interne et fidéliser le personnel, mieux détecter les talents et les fidéliser, renforcer les compétences de ses collaborateurs en fonction des évolutions de leur métier, améliorer l'employabilité des collaborateurs



#### Nombre total d'heures de formation

Nos plans de formation sont établis selon plusieurs critères :

- la stratégie et le développement économique du Groupe,
- les développements attendus par les constructeurs,
- l'évolution du marché,
- les besoins en formation exprimés par nos collaborateurs

Le recueil des besoins en formation exprimés par nos collaborateurs se fait, notamment, au travers des entretiens professionnels : bilan du parcours professionnel du salarié avant et depuis son entrée dans l'entreprise, identification des besoins de l'entreprise et des aspirations et compétences du salarié, perspectives d'évolution professionnelle...

Nous insistons auprès des Managers pour tenir ces entretiens qui permettent d'accompagner les salariés dans leurs perspectives d'évolution professionnelle : qualifications, changement de poste, promotion et identifier les besoins de formation.

Bien entendu, en 2020, les plans de formations ont été bouleversés par la crise sanitaire qui ne nous a pas permis de mettre en place toutes les formations prévues initialement, ce que mettent en évidence les chiffres ci-dessous :



	Nbre heures	Coût pédagogique	Collaborateurs formés	Nombre de formations dispensées
2016	7031	312 934€	405	451
2017	8476	333 617€	286	577
2018	8597	354 428 €	329	544
2019	7164	305694€	306	453
2020	4151	135 577€	176	243



# 2.8 Egalité de traitement

Parce que la diversité est source de richesse et de productivité pour l'entreprise, et qu'intégrer des collaborateurs issus d'horizons divers permet d'enrichir le dialogue et de croiser les points de vue, nos politiques d'embauche prévoient de proscrire toute forme de discrimination.

Par ailleurs, diversifier ses sources de recrutement et intégrer de nouveaux profils permet aussi de faire face aux pénuries de main d'œuvre.

Aussi, l'engagement du Groupe PAROT en matière de responsabilité sociale et de diversité, est mis en valeur par une réelle volonté de :

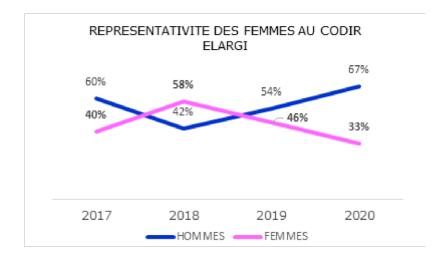
- Participer au développement et à la stabilisation de l'emploi en Région,
- Progresser vers une meilleure égalité hommes/femmes,
- Intégrer les jeunes Générations et favoriser l'alternance,
- Progresser vers une meilleure intégration des personnes en situation de handicap.

Ces objectifs sont au cœur de nos actions RH.

# Mesures prises en faveur de l'égalité hommes-femmes

Bien que notre cœur de métier soit, par nature, très masculin (commerce et mécanique), nous continuons à développer les actions en faveur de l'égalité hommes/femmes : égalité à l'embauche (aucune discrimination n'est effectuée à l'embauche), encourager la promotion et la formation, proscrire toute forme de discrimination directe ou indirecte, conciliation vie privée/vie professionnelle.

La représentation des femmes au Comité de Direction du Groupe PAROT a dépassé celle des hommes pour la première fois en 2018 mais l'intégration de 2 nouveaux collaborateurs a refait basculer la tendance.

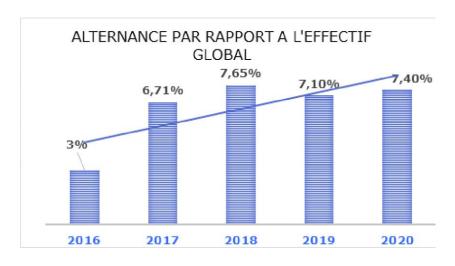


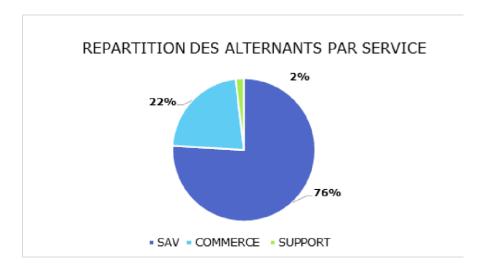
Enfin, le Groupe doté d'un conseil d'administration doit répondre aux dispositions de l'article L 225-18-1 du code de commerce qui imposent à ce jour que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieur 20%. A ce jour, la Société se conforme aux dispositions légales, le Conseil d'Administration étant composé de cinq membres dont une femme et quatre hommes.



# Mesures prises en faveur de l'emploi des jeunes

Parce que les jeunes sont porteurs de ressources et de compétences pour l'entreprise, le Groupe PAROT est engagé dans une démarche active d'accueil et d'accompagnement permettant de contribuer à réduire les inégalités d'accès à l'emploi. Ainsi, afin de former nos jeunes aux métiers de demain dans l'Automobile, nous développons l'alternance et favorisons les stages de fin d'étude au sein de toutes nos équipes. Nous sommes présents aux salons pour l'emploi, aux job dating, dans les écoles et CFA afin de faire connaître le Groupe, développer notre marque-employeur et attirer nos talents de demain. Cette volonté de se tourner vers l'avenir et d'intégrer des jeunes alternants y compris en 2020 malgré le contexte sanitaire, se matérialise dans les chiffres suivants.



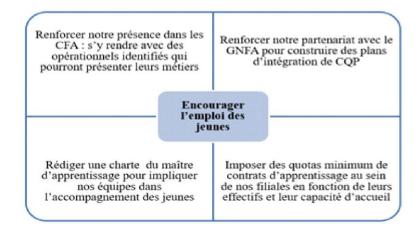


Pour faciliter l'intégration des jeunes et les accompagner au mieux dans l'entreprise, nous maintenons nos séniors dans l'emploi et identifions en interne les maîtres d'apprentissage ou tuteurs qui pourront transmettre leur expérience et savoir-faire. A l'issue de leur apprentissage ou contrat de professionnalisation, et dans la mesure où les jeunes formés se sont montrés motivés à intégrer notre Groupe, nous leur proposons une embauche en CDI.

Nous avons mise en place en 2019 et début 2020, la Charte Entreprise Formatrice en partenariat avec l'ANFA: nous avons formé nos tuteurs à l'intégration et la formation des jeunes en entreprise et devons finaliser en 2021 (report de 2020) la charte interne.



Rappel de notre plan d'emploi pour les jeunes qui reste le même pour les années à venir :



#### 2.9 Promotion et respect des stipulations des conventions OIT

Le Groupe exerce la totalité de son activité en France. Il respecte les Lois définies par la République Française en matière de :

- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- D'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- D'absence de travail forcé et obligatoire
- D'absence de travail des enfants

# Egalité de traitement / Diversité d'emploi

Le Groupe PAROT est engagé dans une politique sociale de proximité, de maintien dans l'emploi et de solidarité. Même si nous ne sommes pas encore aux objectifs en matière d'insertion des personnes en situation de handicap, notre politique d'embauche impose de miser sur l'engagement, le savoir-être et le potentiel du candidat sans aucune discrimination.

Afin de faciliter l'insertion de nouveaux collaborateurs en situation de handicap, nous avons pris des engagements en termes d'aménagements d'accessibilité de nos sites et de poste de travail.

Dans certains de nos établissements où, malgré notre politique et nos engagements, le nombre de collaborateurs handicapés n'augmente pas, nous n'hésitons pas à avoir recours à des sociétés de soustraitance du secteur adapté et protégé, pour des prestations telles que l'entretien et le nettoyage de locaux ou d'espaces verts.

#### Poursuivre la lutte contre les discriminations

#### **SELON 3 AXES**

- Actions de Valorisation des femmes au sein de nos filiales : newsletters, présence féminine aux
- Améliorer l'accès à nos entreprises des personnes en situation de handicap : information auprès des opérationnels, rédaction d'un code de bonne conduite
- Rappel aux chefs de service de l'importance de la mixité au sein des métiers



# Engagement local / Renforcement des compétences

Notre plan d'actions se structure autour d'objectifs majeurs :

- Renforcer notre engagement pour l'emploi local et régional des jeunes.
- Renforcer les compétences de nos collaborateurs et favoriser leur employabilité

# Participer à la sécurisation et la pérennisation de l'emploi en région

Le plan d'actions reste identique à ceux des années précédentes avec quatre types d'actions à mener en vue de poursuivre la stabilité des emplois :

Maintenir notre taux d'embauches en CDI Réduire le taux des départs volontaires et Améliorer notre Turnover Benchmarking
Etude sur les
rémunérations
pratiquées au sein
de notre secteur
d'activité

Etablir une cartographie des rémunérations par emploi au sein de toutes les filiales

# Renforcer les compétences de nos collaborateurs et favoriser leur employabilité

Afin de renforcer les compétences de nos collaborateurs et d'assurer leur fidélisation, nous poursuivrons nos actions de formations.



La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est une méthode conçue pour anticiper les besoins en ressources humaines à court et moyen termes. Elle vise à adapter les emplois, les effectifs et les compétences aux exigences issues de la stratégie des entreprises et des modifications de leurs environnements économique, social, juridique. La GPEC est un outil de gestion prospective des ressources humaines qui permet d'accompagner le changement.



Renforcer l'engagement sociétal de l'entreprise en matière de santé et bien-être au travail La communication et le bien-être au travail passera par trois voies :

- Renforcer la communication RH interne et externe avec la nécessité de mener une réflexion globale avec le service communication de l'entreprise; en ce sens, les actions de communication par le biais des newsletters, des notes internes, des rencontres (déjeuner du président, conventions, séminaires) seront des leviers. Nous avons réalisé des vidéos métiers pour dynamiser notre onglet carrière du site et mettre en valeur les métiers du Groupe.
- Participer au réseau et à la vie locale associative ou non associative :

S'impliquer dans notre environnement de vie nécessite de participer à la vie locale autour de nos implantations en participant aux associations RH locales ou nationales ainsi qu'aux organismes métiers :



## 2.2 Informations environnementales

### 2.2.1 Politique générale en matière environnementale

# L'organisation de la société

La politique environnementale a été définie de manière à répondre à la réglementation en vigueur et également aux différents besoins des sites.

Ainsi, depuis plusieurs années elle s'articule donc autour de 3 axes prioritaires :

- Optimiser le tri des déchets et favoriser la valorisation matière
- Prévenir les risques de pollution
- Maîtriser nos consommations énergétiques

Le Groupe PAROT n'est à ce jour pas soumis à des procédures de certification spécifiquement environnementale. La société n'a pas versé d'indemnité au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

### Les actions de formation et d'informations des salariés

Le Groupe PAROT organise des réunions ponctuelles en interne sur l'environnement en lien avec les problématiques rencontrées.

En 2020, de nouvelles sessions de sensibilisation au recyclage des déchets ont été réalisées suivant les besoins de sites.



Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de pollution

Le Groupe conçoit sa politique dans la durée et dans la globalité. Il a donc décidé de se doter d'une politique Environnement. La préservation de l'Environnement participe à la responsabilité sociétale du Groupe.

Cette politique est portée par l'ensemble des entités du Groupe et concerne l'ensemble des collaborateurs du Groupe et l'ensemble des métiers.

Nous avons notamment pour limiter les déchets, organisé les échanges papier avec nos filiales, et privilégié la transmission des données par voies dématérialisées :

- Grâce à l'application GOOGLE DRIVE permettant la diffusion de l'information entre les différents services d'une même entité mais également entre les différentes filiales du Groupe. Ce système mis en place depuis 2015 est utilisé par l'ensemble du personnel du Groupe;
- Les collaborateurs des différentes filiales du Groupe sont sensibilisés à la limitation des impressions papier et diffusent ce message à leurs interlocuteurs ;
- L'utilisation de l'e-mailing pour nos actions commerciales permet également de réduire les émissions de déchets papiers et ainsi de minimiser notre impact ;
- L'utilisation de photocopieurs de dernière génération proposant une solution écoresponsable. Ces matériels sont également configurés par défaut pour imprimer recto verso et limiter les gaspillages de papier.
- L'application Wetransfer permet aux collaborateurs de transmettre des fichiers lourds dans le but de ne plus recourir à l'utilisation de CD ROM ou clé USB, ce qui contribue également à limiter notre impact.

Tous ces systèmes permettent également de limiter les envois postaux et par conséquent les émissions de CO2 liées à leur transport. Il permet également de limiter les réunions sur site, puisque les rencontres s'organisent par visioconférence.

En ce qui concerne les filiales d'exploitation, les salariés sont sensibilisés, dès leur embauche, à la prévention des risques environnementaux et des pollutions. Lors des formations d'intégration et, par la suite, dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont informés des bonnes pratiques pour la prévention des risques environnementaux et avertis des méthodes de gestion, de traitement et d'élimination des déchets afin d'éviter toute forme de pollution des sols (et sous-sols).

Toutes nos filiales mènent des actions de sensibilisation (formations, panneaux d'affichage, mailings...) auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Nous précisions par ailleurs, que le Groupe ne relève d'aucune procédure nécessitant la constitution de provisions ou de garanties relatives à des risques environnementaux ou susceptible de présenter à terme une obligation d'indemnisation en matière environnementale.

L'énergie renouvelable reste au cœur de nos préoccupations, le Groupe fait lui aussi parti des acteurs de l'écosystème du véhicule électrique. Savoir conjuguer les besoins en énergie et en mobilité avec la lutte contre le réchauffement climatique, le Groupe contribue via les constructeurs et ses partenaires qu'il soit assureur, client, fournisseur, autorités de réglementation, communauté locale, à répondre à ses problématiques.



La maîtrise des consommations énergétiques est une priorité en ce sens, qu'elle réponde à la fois au changement climatique et à l'épuisement prévisible d'une partie des ressources énergétiques. Le groupe a donc fait le pari de communiquer pour éduquer aux comportements d'autre part de piloter au mieux la demande par un comptage intelligent par exemple. Le Groupe agit à différents niveaux, en optimisant ses consommations énergétiques sur son propre périmètre via la sensibilisation.

Par ailleurs, le Groupe attache une importance toute particulière à l'usage de l'eau et l'impact des rejets dans le milieu naturel pour toutes ses activités. Afin de faire face à cet enjeu majeur du XXIème siècle, les entités du Groupe travaillent à mieux connaître l'empreinte eau de leurs activités, à localiser les zones de pollution potentielle et à mettre en œuvre des plans d'action pour les sites correspondants. Les réglementations relatives à la qualité de l'air ou des sols, fixent les exigences qui s'imposent aux installations industrielles. Le Groupe contrôle régulièrement la performance environnementale de ses installations.

# 2.2.2 Pollution et gestion des déchets

#### La prévention de l'air

Depuis 2017, le Groupe PAROT a intégré la vérification périodique des cabines de peinture par un organisme agréé. Ainsi, les cabines de peinture sont contrôlées annuellement selon la réglementation afin de vérifier :

- Le débit global d'air extrait
- L'état des éléments de l'installation (systèmes de captage, dépoussiéreurs, épurateurs, gaines...)
- La pression statique ou vitesse d'air à chaque point
- La caractéristique de l'installation

L'année 2020 a été marquée par la mise en place d'un contrat de maintenance avec une entreprise compétente qui, en plus du contrôle annuel réglementaire, est en charge du changement régulier des filtres afin d'éviter toute saturation et pollution de l'air.

# La prévention de l'eau et des sols

Depuis 2017, le Groupe PAROT a débuté la mise en place d'un contrat pour l'entretien périodique des ouvrages d'assainissement, c'est à dire les séparateurs hydrocarbures et les aires de lavage.

Le prestataire choisi s'engage à effectuer les interventions suivantes :

- Pompage et nettoyage des aires de lavage
- Pompage de la phase hydrocarburée en surface du séparateur
- Pompage de la phase boueuse en fond du séparateur
- Vérification du fonctionnement du flotteur
- Transfert et traitement des déchets en centre agréé
- Fourniture du bordereau de suivi des déchets

Ce partenariat permet de disposer d'un entretien périodique et programmé selon les besoins des sites. Ainsi, depuis 2018, 100% des sites disposent d'un contrat d'entretien.

De part son activité, le Groupe PAROT est consommateur de produits liquides dangereux. Ces produits sont utilisés dans l'ensemble de nos ateliers de réparation (huile moteur, liquide de frein, liquide de refroidissement ...)



Les produits neufs sont stockés dans des contenants étanches selon les besoins des sites (cuves ou fûts). Afin d'optimiser l'espace et d'éviter la manutention des fûts, des stations de distribution des produits sont installés dans les concessions.

Les produits liquides dangereux usagés sont stockés dans des contenants adaptés et collectés par notre prestataire agréé CHIMIREC. Le prestataire s'est engagé à nous mettre à disposition des contenants homologués pour le stockage de ces déchets.

Les huiles usagées sont stockées essentiellement dans des cuves de minimum 1000 L, aériennes ou enterrées. Ainsi, un planning de vidange des huiles a été convenu avec notre collecteur CHIMIREC en tenant compte de la capacité des cuves.

# Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

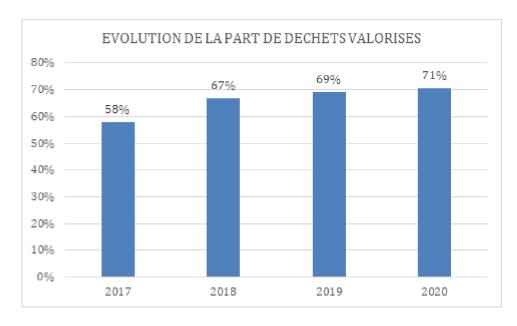
Depuis 2017, des contrats cadres ont été mis en place pour la collecte et le traitement de l'ensemble de nos déchets.

Plusieurs prestataires ont été choisis :

- Suez Environnement : DIB, bois, carton, papier, pare-brise, pare-choc...
- Chimirec : huile usagée, aérosols, filtres à huile et carburant usagés, liquide de frein usagé, liquide de refroidissement usagé, emballages souillés, matériels souillés, peintures usagées, fûts souillés, diluants usagés, carburants usagés...
- Sorecfer : ferraille, batteries usagées
- RABA SARP: entretien des séparateurs hydrocarbures et aires de lavage

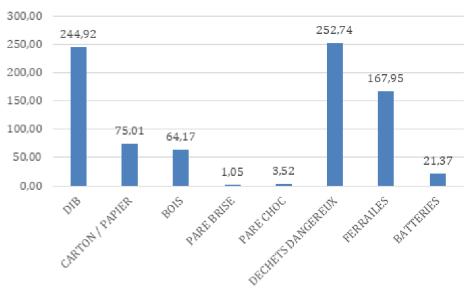
Ces partenariats permettent de mesurer la quantité de déchets produits avec la mise en place de reporting précis.

Ci-dessous, présentation des résultats de l'année 2020 :









L'objectif premier du Groupe PAROT est de réduire la part de nos déchets non valorisables en favorisant le recyclage de la matière.

De plus, CHIMIREC a conçu des procédés exclusifs permettant la valorisation matière ou énergétique des déchets dangereux collectés. Par exemple les huiles usagées sont régénérées par filtration et déshydratation sous vide et les filtres à huile sont valorisés en 3 composants : l'huile, le papier et le métal.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les concessions automobiles et poids-lourds sont essentiellement implantées dans des zones industrielles, éloignées des habitations et les nuisances sonores sont concentrées dans les ateliers de réparation.

# 2.2.3 Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Les besoins en eau de l'ensemble des sites regroupent :

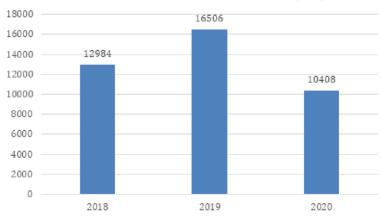
- Les besoins domestiques : sanitaires, réfectoire, vestiaires
- Les besoins industriels : aires de lavage

A ce jour, il n'existe pas de contrainte locale en matière d'approvisionnement d'eau.

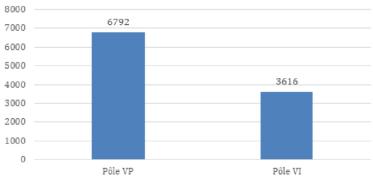


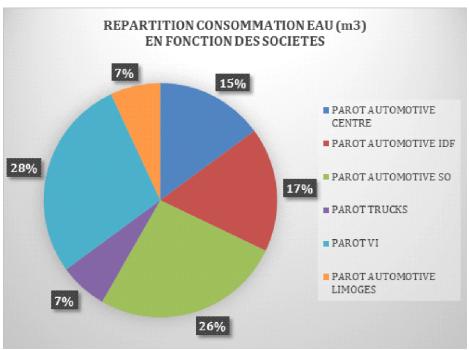
Ci-dessous, les consommations en eau de l'année 2020 :

# EVOLUTION CONSOMMATION EAU (m3)



# REPARTITION CONSOMMATION EAU (m3) 2020 PAR PÔLE







La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

#### Utilisation de solvants

Les ateliers du Groupe PAROT sont consommateurs de solvants pour les activités suivantes :

- En atelier mécanique pour le dégraissage des pièces
- En atelier carrosserie lors de l'application de peinture sur les véhicules

Néanmoins, les quantités de solvants utilisés ont une tendance à la baisse avec notamment l'acquisition de fontaines de dégraissage biologique il y a quelques années.

Ces fontaines permettent de substituer le solvant par un dégraissant biodégradable protégeant à la fois les opérateurs et l'environnement. L'objectif du groupe étant que tous les sites soient équipés d'un système de dégraissage biologique.

La consommation de l'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Depuis 2015, le Groupe PAROT a souscrit un contrat de gaz et d'électricité en offre de marché. Ainsi, le Groupe PAROT est engagé avec les fournisseurs suivants :

- Electricité : EDF jusqu'à fin Octobre 2021
- Gaz : AVIA PICOTY jusqu'à fin Mars 2022

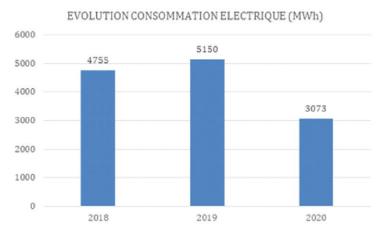
#### L'électricité

L'électricité est actuellement la principale énergie utilisée par les sites du groupe PAROT. Les besoins en électricité des sites sont les suivants :

- L'éclairage
- Le chauffage
- La climatisation
- Les bureaux (ordinateurs, écrans, imprimantes, distributeurs café, autres...)
- L'air comprimé
- Les cabines de peinture

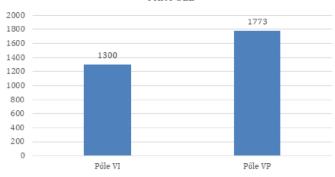
A la fin de l'année 2020, EDF est le fournisseur d'électricité de tous les établissements du Groupe PAROT.

Ci-dessous les consommations du Groupe PAROT en 2020 :

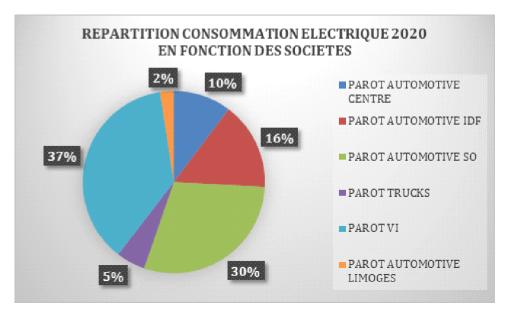


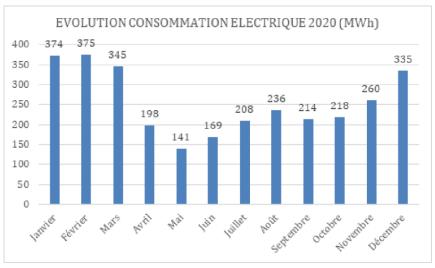






La consommation totale en électricité du Groupe PAROT en 2020 a connu une baisse significative par rapport à l'année 2019. Cette diminution s'explique par l'arrêt d'activité partielle des sites pendant la crise sanitaire et par le fait que le Groupe PAROT compte désormais moins de site qu'auparavant dans son périmètre.







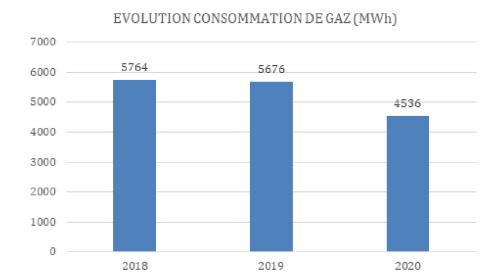
#### Le gaz

Les besoins en gaz naturel pour le Groupe PAROT sont dus essentiellement à l'alimentation des chauffages aérothermes ou radiants présents dans les ateliers de réparation mécanique et carrosserie mais également au fonctionnement des cabines de peinture dans certains cas.

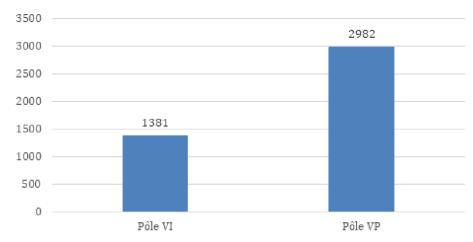
Depuis 2015, AVIA PICOTY est le fournisseur principal de gaz naturel de 21 des concessions du Groupe PAROT :

- 7 concessions poids-lourds
- 14 concessions automobiles

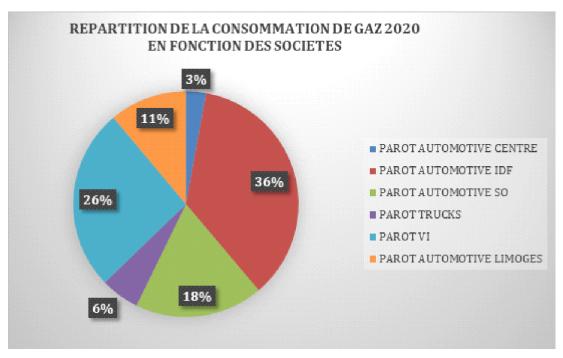
Les consommations de l'année 2020 sont les suivantes :



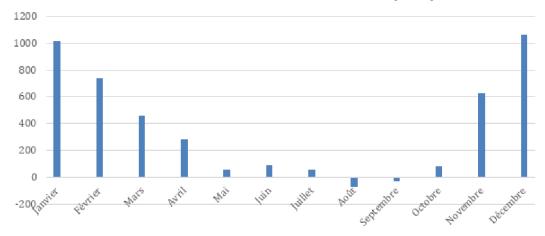








# EVOLUTION CONSOMMATION DE GAZ 2020 (MWh)



La consommation totale en gaz du Groupe PAROT a légèrement baissé entre l'année 2019 et 2020. Cette diminution s'explique par l'arrêt d'activité partielle des sites pendant la crise sanitaire et par le fait que le Groupe PAROT compte désormais moins de site qu'auparavant dans son périmètre.

# L'utilisation des sols

Le principal enjeu du Groupe PAROT est la prévention des risques de pollution des sols. Pour cela, le groupe met tout en œuvre pour garantir la préservation des sols (voir paragraphe II- 2-a-).

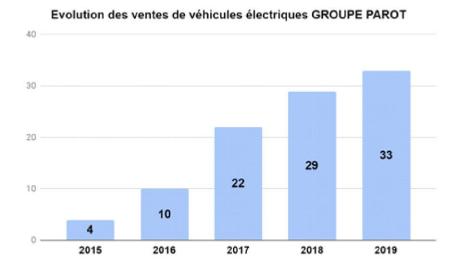
# 2.2.4 Changement climatique

Le Groupe est fortement mobilisé sur le développement des nouveaux moyens de propulsion électrique.

Le développement des véhicules électriques fait partie intégrante de l'adaptation de l'entreprise au changement climatique.



Le Groupe PAROT enregistre une évolution des ventes de véhicules électriques :



En 2020, le groupe Parot a fait installer, dans le cadre de la distribution des marques FORD, MAZDA et FIAT et du lancement de nombreux véhicules électriques, des bornes de chargement sur ses sites VP.

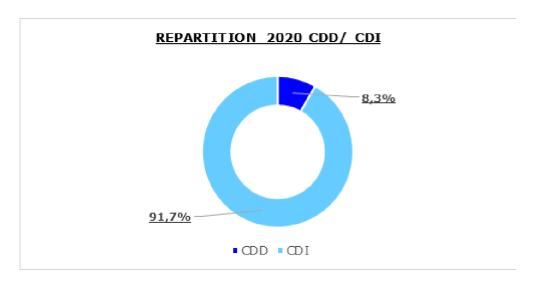
# 2.5 Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Compte tenu de son activité et de la localisation des concessions, ce critère n'apparaît pas pertinent.

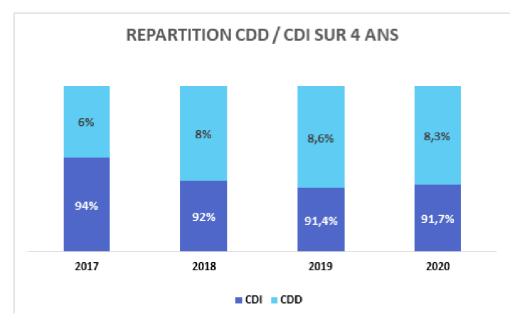
# 2.3 Engagements sociétaux

### 2.3.1 Impact territorial

Le Groupe favorise les emplois stables pour lutter contre la précarité de l'emploi. Ainsi, près de 92% de nos collaborateurs sont en contrats à durée indéterminée en 2020.







Dans toutes les régions où le Groupe PAROT est présent, il participe au développement de l'emploi. En 2020 et malgré la crise sanitaire et économique, le Groupe a recruté 218 nouveaux collaborateurs.



# 2.3.2 Relations entretenues avec les personnes intéressées par l'activité de la société

PARTENARIAT GROUPE PAROT					
ENTITE	CONCESSION	PARTENARIAT	ТҮРЕ		
	Tulle	Tulle Football Corrèze	Sportif		
PAROT Automotive Sud- Ouest	Brive	CAB (Brive)	Sportif		
	Périgueux	Vintage Days	Culturel		
PAROT Automotive IDF	Les Ulis	Réseau d'affaire BNI	Réseau		
	Bordeaux	Les Girondins de Bordeaux	Sportif		
PAROT Trucks	Brive	CAB Brive (Club Athlétique Bréviste)	Sportif		
	Bordeaux	UBB			
	Tououse	Colomiers Rugby (Pôle Toulouse)	Sportif		
PAROT VI	Bayonne	Aviron Bayonnais (AB Rugby) (Pôle Bayonne)	Sportif		
	Bordeaux	UBB	Sportif		



#### 2.3.3 Sous-traitance et Fournisseurs

Dans le cadre des lancements d'appel d'offre, le groupe intègre systématiquement un critère lié à l'attachement des valeurs RSE.

Les contrats liant le groupe à ses cocontractants ne disposent pas de clauses particulières relatives aux pratiques éthiques, environnementales et sociales au-delà des exigences réglementaires applicables.

# 2.3.4 Loyauté des pratiques

La société a mis en place des procédures encadrant la signature des contrats avec des tiers. Des clauses d'anti-corruption peuvent être insérées sous la responsabilité de la responsable juridique quand des risques élevés sont identifiés.

A compter de 2018, le groupe communiquera systématiquement sur sa politique éthique par l'intermédiaire d'une lettre d'engagement. L'entreprise rentre dans le champ d'application de la Loi Sapin II.

# 2.3.5 Actions engagées en faveur des droits de l'homme

La société n'a pas identifié d'enjeu majeur, la concernant, sur ce sujet.



# 3- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestions des risques

# 3.1 Composition du Conseil

NOM	MANDAT	FONCTION OPÉRATIONNELLE	DATE DE NOMINATION - ÉCHÉANCE
Alexandre PAROT	Président du Conseil d'administration	Président Directeur Général	Nomination : 30/06/2016 Echéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
Virginie PAROT – GAUZIGNAC	Administrateur	Directeur Général Délégué (Démission au 05/01/2021)	Nomination : 30/06/2016 Echéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
Alain PAROT*	Administrateur	Néant	Nomination : 30/06/2016 Echéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
Marc De LAITRE	Administrateur Indépendant	Néant	Nomination : 15/06/2018  Echéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
SAS EXPERGY représentée par Jacques SPICQ	Administrateur Indépendant	Néant	Nomination : 15/06/2018  Echéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

(\*) Monsieur Alain PAROT a été nommé conseiller spécial du Président pour une durée de six ans.

3.2 ■ Organisation du conseil – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

#### 3.2.1 Organisation du Conseil

Au regard des critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié par MiddleNext (le « Code MiddleNext »), le Conseil s'est doté de deux administrateurs indépendants, il répond ainsi à la recommandation R3 dudit code qui est de fait adoptée.

Son organisation est désormais régie par un règlement intérieur approuvé en conseil d'administration du 25 avril 2018. Tous les administrateurs ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société. L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercée.

A l'exception de Monsieur Alexandre PAROT et de Madame Virginie PAROT-GAUZIGNAC qui sont frère et sœur et de Monsieur Alain PAROT qui est leur père, il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun autre lien familial.



A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- (i) Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'une des personnes susvisées,
- (ii) Aucune des personnes susvisées n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- (iii) Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'une des personnes susvisées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et
- (iv) Aucune des personnes susvisées n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Pour rappel, l'ordonnance du 19 juillet 2017 a supprimé l'information sur l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration (c.com art L225-3764 al. 7 modifié par l'ordonnance 2017-1180 du 19 juillet 2017 et R.225-104 al.4 créé par le décret 2017-1265 du 9 août 2017).

Compte-tenu de sa structure actionnariale, le conseil d'administration de la Société n'a pas encore constitué de comités spécialisés à la date du présent rapport.

3.2.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Contrôles légaux des comptes : COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

# **DB3C AUDIT**

Représenté par Monsieur Aurélien GERNEZ Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux. 35-37 Avenue Auguste Ferret – 33110 LE BOUSCAT

#### **KPMG SA**

Représentée par Monsieur Éric JUNIERES Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – 92066 Paris La Défense cedex

Par ailleurs, étant cotée sur le marché régulé Euronext Growth, la Société n'est pas astreinte à l'obligation d'établir le rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société prévu par les articles L.225-37 et L.225-68 du Code de commerce. Néanmoins, la Société dispose d'une organisation et de procédures de contrôle interne concourant à la production d'une information comptable et financière fiable et de qualité :

Le Groupe a mis l'accent sur la mesure de performance et les benchmarks internes, afin d'identifier avec le plus de réactivité possible les éléments d'amélioration continue des processus, des résultats et de la trésorerie.

Le Groupe dispose d'un comité d'investissement dont les membres, nommés au regard de leur expérience, émettent un avis sur les décisions d'investissement et de désinvestissement.

Le Groupe s'appuie sur un Contrôle de Gestion par activité, chargé de la revue de la performance économique des activités et du suivi de la génération de cash.



L'ensemble des activités bénéficient d'un responsable qui supervise les équipes comptables et de gestion. Ils rapportent directement au Directeur Général de l'activité et à la Direction Générale Déléguée Finances.

Le Groupe a déployé les indicateurs dédiés au pilotage de la performance. Ils sont disponibles quotidiennement (livraisons en volumes et reste à livrer, heures de production des ateliers, chiffre d'affaires des magasins, trésorerie), hebdomadairement (portefeuille de commande, plan de charge des ateliers, dépassements des échéances clients, prévisions de la trésorerie), mensuellement au niveau Groupe (résultat, BFR, effectifs, dette nette).

Des comités de pilotage internes, réunissant des représentants des équipes commerciales du service et administratives se déroulent à un rythme régulier afin de commenter les performances chiffrées réalisées et d'identifier les projections de résultat résultant des plans d'action à venir.

Un manuel de procédures Groupe est mis à la disposition de l'ensemble des référents financiers afin de garantir une homogénéité de l'information comptable et financière ; il encadre notamment les clôtures des comptes sociaux et consolidés, le reporting mensuel et les indicateurs, la gestion de la trésorerie, l'organisation et les missions des services financiers des filiales et du Groupe.

Concernant la sauvegarde et la sécurité des données, une sauvegarde quotidienne des serveurs incluant les informations clés (notamment bancaires, paie et contrôleur de domaine) est effectuée sur les disques en réseau. Le Groupe a par ailleurs souscrit une police d'assurance CYBERSECURITE.

La Société a recours à des expertises externes dès lors que certaines problématiques comptables, organisationnelles juridiques ou fiscales par exemple requièrent une compétence spécifique portant sur la détermination ou la présentation d'une information financière fiable, pérenne et pertinente. Les états financiers des principales sociétés du Groupe sont établis par ses propres équipes. Au même titre que l'établissement des états financiers consolidés en normes françaises est réalisé par les équipes internes du Groupe.

Les principales options de clôture des comptes sociaux et consolidés sont évoquées et partagées avec les commissaires aux comptes en amont de la clôture annuelle. Les conclusions présentées en réunion de synthèse par les auditeurs sont partagées avec le Président du Groupe et les équipes financières et juridiques. Cette organisation est mise en place au niveau du Groupe, et des filiales.



3.3 Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux

	Mandats exercés au sein du Groupe							
Nom du mandataire social	Fonctions exercées au sein de la SA GROUPE PAROT	Autre mandat en cours						
Alexandre PAROT	PDG - Administrateur	Gérant SCI NOVITAL Gérant SCI B2P Gérant SCI LE MULATET Gérant SCI LE MULATET Gérant SCI LE RIVIERE Gérant SCI LE BAS ROC Gérant SCI 31 Gérant SCI 24-87 Gérant SCI 64 Gérant SCI LES VIGNES Gérant SCI CORBEIL Gérant SCI SAINT DOULCHARD Gérant SCI RUE DE FIEUZAL Gérant SCI RIMMO BEHRA SUD Gérant SCI IMMO BEHRA NORD Gérant SCI GLENN Gérant SCI GLENN Gérant SCI FONCIM 45 Gérant SCI 47 Gérant SCI 47 Gérant SCI BE L'ISLE Gérant SCI DU NOUGUEY Directeur Général SAS PORTES DE BORDEAUX — Démission à compter du 30 avril 2020.						
Virginie PAROT	Directeur Général Délégué (Démission à compter du 5 janvier 2021) Administrateur	Directeur Général SAS PAROT AUTOMOTIVE « Brive » - Démission à compter du 30 avril 2020 Directeur Général SAS PAROT AUTOMOTIVE « Limoges » - Démission à compter du 30 avril 2020						
Alain PAROT	Administrateur	Néant						
Marc De LAITRE	Administrateur	Néant						
SAS EXPERGY représentée par Jacques SPICQ	Administrateur	Néant						



Mandats exercés en dehors du Groupe					
Nom du mandataire social	Fonctions exercées au sein de la SA GROUPE PAROT	Autre mandat en cours			
Alexandre PAROT	PDG - Administrateur	Président SAS AV HOLDING Gérant SC GODARD Gérant SCI 33 Gérant SCI FOIRAIL Gérant SCI LE HERON Président LOGICAL Administrateur UBB Gérant SARL OCEAN Président GACIF Administrateur MEDEF Administrateur COS (CEB)			
Virginie PAROT	Directeur Général Délégué (Démission à compter du 5 janvier 2021) Administrateur	Gérante SC BEL AIR Gérante SCI DU PARC DE NOVERT Gérante SCEA DES ECURIES DE NOVERT Présidente Association Hippique de Novert Gérante SCI DES ECURIES DE NOVERT			
Alain PAROT	Administrateur	Président IMMOA Gérant SCEA BOIS LA MANDRIE Gérant SCI 16 Gérant SCI DU DOMAINE DE NOVERT Administrateur Cave du Saillant Administrateur Brive Rugby Administrateur SASP CABCL Président Association Brive le Pack Président Association Brive le Pack Investissement Administrateur de la SA DE LA BONTAT Administrateur des Caves du Coteau de la Vézère Gérant SCI BECQUEREL			
Marc De LAITRE	Administrateur Indépendant	Gérant SARL CITE ARTISANALE DES VERTS PRES Gérant SCI PYRSAV Gérant SCI BEMAPI Gérant SCI BEMAPI 1 Gérant SCI DU CHATEAU Gérant SARL ALMA TERRA DEVELOPPEMENT Gérant SARL ALMA TERRA Promotion SCI CAP SUD Gérant du Groupement forestier d'Ivoy et du Libon			
SAS EXPERGY représentée par Jacques SPICQ	Administrateur Indépendant	Monsieur Jacques SPICQ: Président de la société SAS EXPERGY Président de NEMO INVEST SAS Gérant de la société ASTUCIT Co-gérant de la SCI DS IMMO 39 La société NEMO INVEST SAS (représentée par EXPERGY SAS, elle-même représentée par Jacques SPICQ) Présidente de la société SAS NEMO SUPPLY CHAIN Présidente de la société SAS NEMO LOISIRS Présidente de la société SAS NEMO SERVICE Présidente de la société SAS GANTE Présidente de la société SAS FINANCIERE NEMO Président de la société SAS NEMO VVS			



Le Conseil d'Administration examine la situation des mandats des Administrateurs et constate qu'aucun mandat n'est arrivé à expiration.

### 3.4 Liste des conventions réglementées

Le Conseil d'Administration de notre Société a autorisé les conventions suivantes relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce :

Conclusion de nouvelles conventions réglementées au cours de l'exercice :

Signature d'un acte de résiliation amiable de la convention de sous-location avec la société SCI LE HERON (Décision du CA du 10/09/2020)

<u>Personne concernée</u> : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, et Gérant de la société SCI LE HERON.

<u>Objet de la convention</u>: Dans le cadre du transfert de siège social de la société GROUPE PAROT, la convention de sous-location, conclue en date du 30 juin 2018, entre la SA GROUPE PAROT et la SCI LE HERON, portant sur l'ensemble des locaux situés 55 Boulevard Jacques Chaban-Delmas – 33520 BRUGES, a pris fin à la date du 30 septembre 2020, suivant acte sous seing privé en date du 30 septembre 2020.

Avenant 1 à la convention de sous-location avec la société PAROT DIGITALS (Décision du CA du 05/01/2020)

<u>Personne concernée</u> : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, elle-même Présidente de la société PAROT DIGITALS.

<u>Objet de la convention</u>: Signature d'un avenant n°1 en date du 10 janvier 2020, à la convention de souslocation du 30 juin 2018, conclu avec la SA GROUPE PAROT, portant sur une partie des locaux sis 55 Boulevard Jacques Chaban Delmas – 33520 BRUGES, afin de fixer un nouveau montant des loyers et de dépôt de garantie à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Loyer: 1 700 euros HT mensuels soit 20 400 euros HT annuels,
- Dépôt de garantie : 3 400 euros, correspondant à deux termes de loyer.

Signature d'un acte de résiliation amiable de la convention de sous-location avec la société PAROT DIGITALS (Décision du CA du 10/09/2020)

<u>Personne concernée</u> : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, elle-même Présidente de la société PAROT DIGITALS.

Objet de la convention: Dans le cadre du transfert du siège social de la société GROUPE PAROT, la convention de sous-location, conclue en date du 30 juin 2018 entre la SA GROUPE PAROT et la SAS PAROT DIGITALS, portant sur une partie des locaux situés 55 Boulevard Jacques Chaban-Delmas – 33520 BRUGES, a pris fin à la date du 30 septembre 2020, suivant acte sous seing privé en date du 30 septembre 2020. Il est précisé que cette résiliation emporte également résiliation de l'avenant du 30 juin 2020.



# Signature d'un acte de résiliation amiable de la convention de sous-location avec la société PAROT CUSTOMER CARE SERVICES (Décision du CA du 10/09/2020)

<u>Personne concernée</u> : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, elle-même Présidente de la société PAROT CUSTOMER CARE SERVICES.

<u>Objet de la convention</u>: Dans le cadre du transfert du siège social de la société GROUPE PAROT, la convention de sous-location, conclue en date du 30 juin 2018 entre la SA GROUPE PAROT et la SAS PAROT CUSTOMER CARE SERVICES, portant sur une partie des locaux situés 55 Boulevard Jacques Chaban-Delmas – 33520 BRUGES, a pris fin à la date du 30 septembre 2020, suivant acte sous seing privé en date du 30 septembre 2020.

# Signature d'une convention de sous-location conclue avec la SCI 33 (Décision du CA du 10/09/2020)

<u>Personne concernée</u> : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, et Gérant de la société SCI 33.

<u>Objet de la convention</u>: Dans le cadre du transfert de siège social de la société GROUPE PAROT, et aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 septembre 2020, la société SCI 33, en sa qualité de Crédit-Preneur, a consenti à la société GROUPE PAROT, la sous-location des locaux situés Rue de Fieuzal – ZAC de Fieuzal – 33520 BRUGES, selon les charges et conditions suivantes:

- <u>Désignation des Locaux</u>: les locaux comportent une surface globale de 243 m², au 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble à usage de concession poids lourds et de bureaux d'une superficie hors œuvre nette de 1 800 m², le tout édifié sur un terrain cadastré Sections AL n° 220 et 192,
- <u>Durée</u> : ferme de 6 mois du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 mars 2021, soit pour la durée restante du crédit-bail, soit jusqu'au 31 mars 2021.
- Loyer: 2 025,00 € HT mensuels, soit 24 300,00 € HT annuels,
- Indexation : à la demande expresse du crédit-bailleur, la convention comporte une clause d'échelle mobile avec pour indice de référence : l'ILC 1<sup>er</sup> trimestre 2020, valeur 116,23,
- <u>Dépôt de garantie</u> : 4 050,00 € correspondant à deux termes de loyer.

# Signature d'une convention de sous-location conclue avec la SCI RUE DE FIEUZAL (Décision du CA du 10/09/2020)

<u>Personne concernée</u> : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, et Gérant de la société SCI RUE DE FIEUZAL.

<u>Objet de la convention</u>: Dans le cadre du transfert de siège social de la société GROUPE PAROT, et aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 septembre 2020, la société SCI RUE DE FIEUZAL, en sa qualité de Crédit-Preneur, a consenti à la société GROUPE PAROT, la sous-location des locaux situés Rue de Fieuzal – ZAC de Fieuzal – 33520 BRUGES, selon les charges et conditions suivantes:

- <u>Désignation des Locaux</u>: les locaux comportent une surface globale de 130 m², au 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble à usage de concession poids lourds et de bureaux d'une superficie hors œuvre nette de 3 975 m², le tout édifié sur un terrain cadastré Sections AL n° 188 et 195, Section AM n° 240
- <u>Durée</u> : ferme de 10 années entières et consécutives à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour se terminer le 30 septembre 2030,
- Loyer: 1 083,33 € HT mensuels, soit 13 000,00 € HT annuels,
- Indexation: à la demande expresse du crédit-bailleur, la convention comporte une clause d'échelle mobile avec pour indice de référence: l'ILC 1<sup>er</sup> trimestre 2020, valeur 116,23,



- <u>Dépôt de garantie</u>: 2 166,66 € correspondant à deux termes de loyer.

# Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit avec la société PAROT DIGITALS (Décision du CA du 10/09/2020)

<u>Personne concernée</u> : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, elle-même Présidente de la société PAROT DIGITALS.

<u>Objet de la convention</u>: Dans le cadre de son transfert de siège social, et aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 septembre 2020, la société GROUPE PAROT, en sa qualité de Locataire-Principal des locaux, a consenti à la société PAROT DIGITALS, la mise à disposition à titre gratuit d'une partie des locaux situés Rue de Fieuzal – ZAC de Fieuzal – 33520 BRUGES, selon les charges et conditions suivantes:

- <u>Désignation des Locaux</u>: les locaux comportent une surface globale d'environ 25 m², au 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble à usage de concession poids lourds et de bureaux d'une superficie hors œuvre nette de 1 800 m², le tout édifié sur un terrain cadastré Sections AL n° 220 et 192,
- <u>Durée</u> : ferme de 6 mois du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 mars 2021, soit pour la durée restante du crédit-bail, soit jusqu'au 31 mars 2021,
- Gratuité de la mise à disposition.

# Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit avec la société PAROT CUSTOMER CARE SERVICES (Décision du CA du 10/09/2020)

<u>Personne concernée</u> : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, elle-même Présidente de la société PAROT CUSTOMER CARE SERVICES.

<u>Objet de la convention</u>: Dans le cadre de son transfert de siège social, et aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 septembre 2020, la société GROUPE PAROT, en sa qualité de Locataire-Principal des locaux, a consenti à la société PAROT CUSTOMER CARE SERVICES, la mise à disposition à titre gratuit d'une partie des locaux situés Rue de Fieuzal – ZAC de Fieuzal – 33520 BRUGES, selon les charges et conditions suivantes:

- <u>Désignation des Locaux</u>: les locaux comportent une surface globale d'environ 38 m², au 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble à usage de concession poids lourds et de bureaux d'une superficie hors œuvre nette de 1 800 m², le tout édifié sur un terrain cadastré Sections AL n° 220 et 192,
- <u>Durée</u>: ferme de 6 mois du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 mars 2021, soit pour la durée restante du crédit-bail, soit jusqu'au 31 mars 2021,
- Gratuité de la mise à disposition.

# Conventions antérieurement autorisées dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L225-40-1 du Code de Commerce, nous vous avisons que le Conseil d'Administration de notre Société a procédé lors de sa délibération en date du 31 décembre 2020 à un examen des conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce conclues et autorisées au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.



<u>Signature d'une convention de sous-location conclue avec la SCI LE HERON (Décision du CA du 10/06/2018)</u>

<u>Personne concernée</u> : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, et Gérant de la société SCI LE HERON.

<u>Objet de la convention</u>: Dans le cadre du transfert de siège social de la société GROUPE PAROT, et aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juin 2018, la société SCI LE HERON, en sa qualité de Crédit-Preneur, a consenti à la société GROUPE PAROT, la sous-location des locaux situés 55 Boulevard Jacques Chaban-Delmas – 33520 BRUGES, selon les charges et conditions suivantes :

- <u>Durée</u> : ferme de 10 années entières et consécutives à compter du 30 juin 2018 pour se terminer le 29 juin 2028,
- <u>Loyer</u>: 23 300,00 € HT mensuels, soit 279 600,00 € HT annuels,
- <u>Indexation</u>: à la demande expresse du crédit-bailleur, la convention comporte une clause d'échelle mobile avec pour indice de référence : l'ICC 4ème trimestre 2017, valeur 1667,
- Dépôt de garantie : 46 000,00 € correspondant à deux termes de loyer.

Après avoir constaté que cette convention répond toujours aux critères qui avaient conduit le Conseil à donner initialement son accord à la conclusion de celle-ci, il a été décidé de maintenir l'autorisation antérieurement donnée. Ladite convention a été résiliée au 30 septembre 2020.

<u>Signature d'une convention de sous-location conclue avec la SAS PAROT DIGITALS</u> (Décision du CA du 10/06/2018)

<u>Personne concernée</u> : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, elle-même Présidente de la société PAROT DIGITALS.

<u>Objet de la convention</u>: Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juin 2018, la société GROUPE PAROT, en sa qualité de Sous-Locataire Principal, a consenti à la société PAROT DIGITALS la sous-location d'une partie des locaux situés 55 Boulevard Jacques Chaban-Delmas — 33520 BRUGES, selon les charges et conditions suivantes :

- <u>Durée</u>: ferme de 10 années entières et consécutives à compter du 30 juin 2018 pour se terminer le 29 juin 2028,
- Loyer: 5 000,00 € HT mensuels, soit 60 000,00 € HT annuels,
- <u>Indexation</u>: clause d'échelle mobile dont l'indice de référence est l'ILC 4ème trimestre 2017, valeur 111,67,
- <u>Dépôt de garantie</u> : 10 000,00 € correspondant à deux termes de loyer.

Après avoir constaté que cette convention répond toujours aux critères qui avaient conduit le Conseil à donner initialement son accord à la conclusion de celle-ci, il a été décidé de maintenir l'autorisation antérieurement donnée. Ladite convention a été résiliée au 30 septembre 2020.

Signature d'une convention de sous-location conclue avec la SAS PAROT CUSTOMER CARE SERVICES (Décision du CA du 10/06/2018)

<u>Personne concernée</u> : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, elle-même Présidente de la société PAROT CUSTOMER CARE SERVICES.



<u>Objet de la convention</u>: Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juin 2018, la société GROUPE PAROT, en sa qualité de Sous-Locataire Principal, a consenti à la société PAROT CUSTOMER CARE SERVICES la sous-location d'une partie des locaux situés 55 Boulevard Jacques Chaban-Delmas — 33520 BRUGES, selon les charges et conditions suivantes :

- <u>Durée</u> : ferme de 10 années entières et consécutives à compter du 30 juin 2018 pour se terminer le 29 juin 2028,
- Loyer: 2 500,00 € HT mensuels, soit 30 000,00 € HT annuels,
- <u>Indexation</u>: clause d'échelle mobile dont l'indice de référence est l'ILC 4ème trimestre 2017, valeur 111,67,
- Dépôt de garantie : 5 000,00 € correspondant à deux termes de loyer.

Après avoir constaté que cette convention répond toujours aux critères qui avaient conduit le Conseil à donner initialement son accord à la conclusion de celle-ci, il a été décidé de maintenir l'autorisation antérieurement donnée. Ladite convention a été résiliée au 30 septembre 2020.

# Sortie du champ des conventions réglementées

<u>Convention de sous-location avec la SCI LE HERON</u> - suivant acte de résiliation amiable en date du 30 septembre 2020.

<u>Sous-location commerciale avec la SAS PAROT DIGITALS</u> - suivant acte de résiliation amiable en date du 30 septembre 2020.

<u>Avenant n°1 à la convention de sous location commerciale conclue avec la SAS PAROT DIGITALS</u> - suivant acte de résiliation amiable en date du 30 septembre 2020.

<u>Sous-location commerciale avec la SAS PAROT CUSTOMER CARE SERVICES</u> - suivant acte de résiliation amiable en date du 30 septembre 2020.



# 3.5 Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés au Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 al. 7 du Code de commerce, est présentée cidessous la synthèse des délégations en cours accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 18 septembre 2020 relatives aux augmentations de capital :

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'action ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription et ou par incorporations de réserves, bénéfices ou prime	26 mois	4 500 000 € (1) et 10 000 000 € pour les titres de créances
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'action ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public de titres financiers.	26 mois	4 500 000 € (1) et 10 000 000 € pour les titres de créances
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'action ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	26 mois	4 500 000 € (1 et 2) et dans la limite de 20 % du capital social par période de 12 mois ;
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, qui serait décidé en vertu des précédentes délégations	26 mois	Dans la limite de 15% de l'émission initiale (1)
Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux.	38 mois	5% du capital social
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés adhérant au plan d'Epargne GROUPE.	18 mois	3% du capital social
Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions	18 mois	10% du capital social
Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions	18 mois	10% du montant du capital social par période de 24 mois

<sup>(1)</sup> Plafond commun déjà utilisé à hauteur d'un montant de 1 357 715,20 € au titre de l'augmentation de capital réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public à l'occasion de l'introduction en bourse en octobre 2016.

<sup>(2)</sup> Mise en œuvre par le CA du 28/12/2017 : augmentation du capital social d'une somme de 1 200 000 € pour le porter à 7 398 515,20 € par l'émission avec suppression du droit préférentiel, de 750 000 actions ordinaires



### 3.6 Rémunération et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux de la société

Conformément à l'article L225-102-1 al 1 du Code de Commerce, ci-après la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la Société, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux :

	Rémunération fixe Brute	Rémunération variable annuelle	Rémunération allouée aux membres du CA	Avantages en nature
Alexandre PAROT Président Directeur Général Administrateur	193 724,64 €	50 260,00 €	6 316,00 €	4 800,00 €
Virginie PAROT-GAUZIGNAC Directeur Général Délégué Administrateur	120 000,00 €	40 000,00 €	6 316,00 €	2 850,00 € 2 850,00 €
Alain PAROT Conseiller du Président Administrateur	Néant	Néant	6 316,00 €	Néant
Marc De LAITRE Administrateur Indépendant	Néant	Néant	6 316,00 €	Néant
SAS EXPERGY représentée par Jacques SPICQ Administrateur Indépendant	Néant	Néant	4 737,00 €	Néant

L'Assemblée Générale réunie le 18 septembre 2020 a décidé de fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, à une somme brute de 30 000 euros, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, au titre de l'exercice en cours.

# ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Suivant décisions du Conseil d'Administration en date du 27 avril 2021, nous vous proposons d'attribuer une prime exceptionnelle au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, d'un montant de 80 000 euros, à Monsieur Alexandre PAROT, pour l'exécution de ses fonctions de Président Directeur Général de la Société qui ont permis le redressement financier du groupe avec l'obtention de plusieurs PGE, dans un contexte imprévisible de crise sanitaire mettant en péril la continuité de l'activité des concessions automobiles du Groupe.

# FIXATION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Suivant décisions du Conseil d'Administration en date du 24 avril 2020, l'assemblée générale en date du 18 septembre 2020, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires a approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat de Président -Directeur Général à Monsieur Alexandre PAROT et ce indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement :

**Rémunération fixe :** Au titre de son mandat de Président Directeur Général de GROUPE PAROT, la somme de 193 724, 64 euros annuel brut ;



- Rémunération variable 2020 : prime d'intéressement qui sera égale à 3,5% de la somme des Ebitda des secteurs « Véhicules Commerciaux » et « Véhicules particuliers » tels qu'ils ressortent des comptes consolidés de la Société et de ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, certifiés par les Commissaires aux comptes et approuvés par les actionnaires.
- Avantages en nature : en complément des rémunérations fixes et variables indiquées ci-dessus, GROUPE PAROT prend en charge le loyer financier au titre de la location d'un véhicule de courtoisie.

Aux termes de la réunion du 27 avril 2021, le Conseil d'Administration a décidé de revoir les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages attribuables de toute nature, en raison de son mandat de Président -Directeur Général à Monsieur Alexandre PAROT et ce indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement :

- Rémunération fixe : Au titre de son mandat de Président Directeur Général de GROUPE PAROT, la somme de 193 724, 64 euros annuel brut ;
- Rémunération variable / prime sur objectif : prime d'intéressement qui sera égale à 3,5 % de l'Ebitda tel qu'il ressort des comptes consolidés de la Société et de ses filiales pour l'exercice clos, certifiés par les Commissaires aux comptes et approuvés par les actionnaires, avec un montant plancher fixé à la somme de 130 000 euros et un montant plafond arrêté à la somme de 200 000 euros.
- Avantages en nature : en complément des rémunérations fixes et variables indiquées ci-dessus, GROUPE PAROT prend en charge le loyer financier au titre de la location d'un véhicule de courtoisie.

Au cas où le Président Directeur Général cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un exercice, sa rémunération proportionnelle sera calculée au prorata du temps écoulé entre la date d'ouverture de l'exercice et celle de l'expiration desdites fonctions.

### 3.7 Précisions sur les dispositions du code MIDDLENEXT : Comply or Explain

	Recommandations du Code MiddleNext	Adoptée	Sera Adoptée	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
	1. Le Pouvoir de "	Surveillance	e"		
R1	Déontologie des membres du Conseil			X	
R2	Conflits d'intérêts	X			
R3	Composition du Conseil - Présence des membres indépendants au sein du Conseil	x			
R4	Information des membres du Conseil	X			
R5	Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X			
R6	Mise en place des Comités			X	
R7	Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X			
R8	Choix de chaque membre du Conseil	X			
R9	Durée des mandats des membres du Conseil	X			
R10	Rémunération des membres du Conseil	X			
R11	Mise en place d'une évaluatiuon des travaux du Conseil	X			
R12	Relation avec les acttionnaires	X			
	2. Le Pouvoir	Exécutif			
R13	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	x			
R14	Préparation de la succession des dirigeants			X	
R15	Cumul des contrat de travail et mandat social	X			
R16	Indemnités de départ	X			
R17	Régime de retraites supplémentaires	X			
R18	Stock-option et attributions gratuites d'actions	Х			
R19	Revue des points de vigilance	X			



La société se réfère au code Middlenext téléchargeable sur le site : www.middlenext.com

La Société s'est inscrite dans une logique d'amélioration de sa gouvernance qu'elle veut permanente au regard notamment de ses perspectives de croissance et de son adaptabilité au code Middlenext. La Société apporte donc en suivant les éléments de réponse à sa mise en conformité avec les recommandations dudit code.

R6: En l'absence de comité d'audit et de comité des rémunérations, le Groupe est par ailleurs muni d'un comité exécutif restreint se réunissant au moins une fois tous les quinze jours, qui participe à la définition de la stratégie du Groupe. De plus, un comité d'éthique a été instauré dans le cadre de la loi Sapin II.

R8 : Cette disposition sera adoptée dès lors que la situation se présentera ;

R10 : L'assemblée générale a d'ores et déjà approuvé une enveloppe de jetons de présence versée annuellement ;

R14 : aucune réflexion n'a été menée à ce jour sur ce sujet compte tenu du contrôle de la Société par la famille PAROT étant rappelé que l'actionnariat actuel résulte d'une opération de transmission du contrôle menée en 2014/2015 au profit d'Alexandre PAROT et Virginie PAROT-GAUZIGNAC, tous deux également dirigeants de la Société. De plus, en cas d'indisponibilité du dirigeant, l'existence d'un comité exécutif et de deux administrateurs indépendants devrait permettre d'assurer une transition efficace ;

R15/R16/R17/R18 : A ce jour, aucun de ces sujets n'est d'actualité pour le Groupe. Si l'un ou l'autre le devenait, les recommandations seraient adoptées.

Enfin, les dispositions de l'article L.225-18-1 du code de commerce imposent, à ce jour que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 20 %. A ce jour, la Société se conforme aux dispositions légales, le Conseil d'administration étant composé de cinq membres dont une femme et quatre hommes.

Cette proportion ne pourra être inférieure à 40% à l'issue de la première assemblée générale appelée à statuer sur des nominations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 dès lors que pendant trois exercices consécutifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Société aura employé un nombre moyen d'au moins deux cent cinquante salariés permanents et aura présenté un montant net de chiffre d'affaires ou un total de bilan d'au moins 50 millions d'euros, ce qui devrait être le cas pour le Groupe.

Toute nomination ou désignation en violation de ces dispositions et qui n'aurait pas pour effet de remédier à une telle irrégularité serait nulle. La Société entend se conformer à ces dispositions légales et se mettra en conformité avec la réglementation dès lors qu'elle sera concernée.

#### 3.8 Modalités particulières de participations des actionnaires à l'Assemblée générale

Les dispositions du titre IV des statuts fixent l'ensemble des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

# 3.9 Mention dans le rapport de gestion des informations portant sur la structure du capital de la société

Les informations portant sur la structure du capital sont reprises dans le rapport gestion en article 1.15.

# 3.10 Risque financier liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la société

Le Groupe est fortement mobilisé sur le développement des nouveaux moyens de propulsion électrique. A titre d'exemple, le Groupe PAROT, sur les directives des constructeurs FCA, FORD et MAZDA, prévoit la distribution et la réparation des véhicules électriques. Au jour de l'émission de ce rapport, 15 de nos concessions seront dotées de bornes électriques. Le développement des véhicules électriques fait partie intégrante de l'adaptation de l'entreprise au changement climatique.



3.11 L	imitations	éventuelles	que le coi	nseil a app	ortées aux	pouvoirs	du Directeur	Général
--------	------------	-------------	------------	-------------	------------	----------	--------------	---------

Néant.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Alexandre PAROT

Président du Conseil d'Administration